

# Rapport sur **la solvabilité** **et la situation financière**

ALTIMA-ASSURANCES

Exercice 2019



<b>ACTIVITÉ &amp; RÉSULTATS</b>	<b>9</b>
<b>A Activité &amp; Résultats</b>	<b>11</b>
A.1 Activité	11
A.2 Résultats de souscription	15
A.3 Résultats des investissements	17
A.4 Résultats des autres activités	20
A.5 Autres informations	20
<b>SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>21</b>
<b>B Système de gouvernance</b>	<b>23</b>
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	23
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	31
B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	33
B.4 Système de contrôle interne	42
B.5 Fonction d'audit interne	43
B.6 Fonction actuarielle	45
B.7 Sous-traitance	46
B.8 Autres informations	47
<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>48</b>
<b>C Profil de risque</b>	<b>50</b>
C.1 Risque de souscription	51
C.2 Risque de marché	54
C.3 Risque de crédit	57
C.4 Risque de liquidité	60
C.5 Risque opérationnel	61
C.6 Autres risques importants	62
C.7 Autres informations	65
<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>67</b>
<b>D Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>69</b>

D.1 Actifs	71
D.2 Provisions techniques	76
D.3 Autres passifs	86
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	87
D.5 Autres informations	88
<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>89</b>
<b>E Gestion du capital</b>	91
E.1 Fonds propres	91
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	96
E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du Capital de solvabilité requis	99
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	99
E.5 Non-respect du Minimum de capital requis et non-respect du Capital de solvabilité requis	99
E.6 Autres informations	100
<b>ANNEXES</b>	<b>101</b>

# Présentation

Solvabilité 2 est une réforme européenne de la réglementation prudentielle s'appliquant au secteur de l'assurance depuis le 1er janvier 2016.

Solvabilité 2 crée un cadre réglementaire harmonisé et fondé sur le risque pour les entreprises d'assurance, avec des règles quantitatives et en matière de gouvernance et d'information prudentielle, afin de favoriser la mise en place d'un marché unique des services d'assurance. Les règles communes visent à faciliter les activités des compagnies d'assurances au sein de l'Union Européenne, à garantir leur survie dans des périodes difficiles et à protéger les souscripteurs d'assurances. Cette réglementation impose notamment de détenir des fonds propres suffisants et établit également les règles en matière de gestion et de surveillance.

Les exigences sont structurées en trois piliers :

- > premier pilier : exigences quantitatives, notamment en matière de fonds propres et de calculs des provisions techniques,
- > deuxième pilier : exigences en matière d'organisation et de gouvernance des organismes,
- > troisième pilier : exigences en matière d'informations prudentielles et de publication.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de ce troisième pilier.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR), décrit l'activité de l'entreprise, son système de gouvernance, son profil de risque et donne des informations sur les méthodes de valorisation utilisées et la gestion du capital.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) comprend en annexe différents états quantitatifs.

Les données financières présentées dans ce rapport sont, sauf exceptions dûment précisées, exprimées en milliers d'euros.

Après avis du comité d'audit du 20 mars 2020, le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 3 avril 2020.

# Synthèse

## Activité et résultats

ALTIMA ASSURANCES est une Société Anonyme d'Assurances régie par le Code des assurances, filiale à 100 % de MAIF depuis décembre 2014. Elle intervient principalement pour les risques automobile et habitation.

L'exercice 2019 a été marqué par la définition du plan stratégique 2020-2024 d'ALTIMA ASSURANCES.

L'activité de l'exercice 2019 est principalement caractérisée par :

- > un chiffre d'affaires de 25 615 milliers d'euros, en diminution de 26 % par rapport à 2018, liée notamment à la fin d'un partenariat significatif,
- > une charge globale de sinistres en baisse, principalement en raison de l'amélioration de deux dossiers sinistres 2017
- > des frais généraux en hausse, notamment liée aux développements informatiques
- > un résultat technique non vie déficitaire (- 5 635 milliers d'euros) en amélioration par rapport à 2018 (- 14 782 milliers d'euros),
- > un résultat net comptable de - 3 454 milliers d'euros.

Face à la propagation du Coronavirus (COVID-19), le groupe MAIF s'est mobilisé pour, à la fois, préserver la santé de tous, assurer le meilleur service de ses sociétaires et garantir la continuité de ses activités.

L'épidémie et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019.

Compte tenu de cette période difficile et incertaine, les informations disponibles à la date d'arrêté des comptes nous permettent de préciser qu'il n'y a pas de remise en cause de la continuité d'exploitation de notre activité.

Notre activité sera cependant bien évidemment impactée par des mesures de protection mises en place et par la dégradation du contexte financier et économique. Cela pourra se traduire par des évolutions de la sinistralité, des charges et des produits, notamment financiers, en décalage par rapport aux prévisions.

Notre groupe qui répond aux exigences réglementaires de solvabilité au 31 décembre 2019, suivra les impacts de l'évolution de la situation sur ses ratios de couverture.

## Système de gouvernance

ALTIMA ASSURANCES place le Conseil d'administration au sommet de la gouvernance et distingue, depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2015, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Pascal DEMURGER, Président du Conseil d'administration, et Florent VILLAIN, Directeur général, sont les dirigeants effectifs d'ALTIMA ASSURANCES. À ce titre, ils disposent d'un domaine de compétence et de pouvoirs très larges sur les activités et les risques d'ALTIMA ASSURANCES et sont systématiquement impliqués dans les décisions ayant un impact important. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, organisé autour de quatre fonctions clés : gestion des risques, actuarielle, audit interne et vérification de la conformité. Les quatre fonctions clés accompagnent le Conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle et disposent d'un libre accès aux instances de gouvernance.

La gouvernance décisionnelle du Groupe MAIF, approuvée par le Conseil d'administration de la MAIF en 2017, est structurée autour de quatre domaines : souscription et produits, pilotage économique et prudentiel, gestion des placements et pilotage des risques avec l'objectif de répondre toujours mieux aux exigences de la réglementation Solvabilité 2. ALTIMA ASSURANCES, filiale à 100%, est pleinement intégrée dans cette gouvernance Groupe.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

ALTIMA ASSURANCES considère que son système de gouvernance est en adéquation avec sa stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à son activité d'assureur.

### **Profil de risque**

ALTIMA ASSURANCES est une société d'assurance dont l'activité principale est de couvrir ses assurés contre des aléas ou risques en appelant des primes d'assurance. Elle n'est pas exposée à des risques spécifiques par rapport au marché et ne couvre pas de risques de nature exceptionnelle.

ALTIMA ASSURANCES propose en effet aujourd'hui des produits d'assurance sur le marché des particuliers. La mutualisation, principe fondateur de l'assurance qui consiste à répartir le coût de la réalisation du danger entre les membres d'un groupe soumis potentiellement au même danger et qui pourrait frapper certains d'entre eux, permet une maîtrise des risques par la nature du portefeuille assurable d'ALTIMA ASSURANCES.

Les principaux risques en assurance sont liés :

- > à la souscription : dérive de la sinistralité, déséquilibre technique entre les primes et les sinistres, survenance de sinistres extrêmes (tempêtes, inondation, sinistres corporels graves), et compétitivité tarifaire insuffisante.

Pour limiter les risques de souscription, ALTIMA ASSURANCES réalise régulièrement un suivi de la sinistralité.

- > aux marchés financiers dont les risques de crédit et de liquidité,

Pour faire face à ces risques de marché, ALTIMA ASSURANCES s'inscrit dans une démarche de gestion saine, prudente et raisonnée de ses investissements financiers.

- > aux actes opérationnels dus à des défaillances de personnes, de systèmes ou d'événements externes : cyber criminalité, indisponibilité des systèmes d'information, défaut d'un sous-traitant important ou critique, non-respect du devoir de conseil, atteinte à la loi informatique et liberté,...
- Pour gérer les risques opérationnels, ALTIMA ASSURANCES s'inscrit pleinement dans le respect de la réglementation et procède régulièrement à des audits.
- > aux attentes sociétales et environnementales du Groupe, notamment en matière d'investissements financiers. ALTIMA ASSURANCES, en sa qualité de filiale à 100% de MAIF, est sensible à son empreinte sociétale et environnementale et souhaite renforcer l'impact positif de ses activités sur son environnement, en cohérence avec les valeurs du groupe MAIF.
- > à l'évolution du cadre réglementaire et fiscal : réforme de la responsabilité civile automobile, ruptures technologiques ou évolutions sociétales comme la voiture autonome ou encore la maison connectée. Ces évolutions ouvrent la voie à de nouveaux produits et offres, puisqu'une logique de l'usage est amenée à remplacer peu à peu la logique de propriété

La réassurance, instrument d'atténuation des risques notamment, fait partie intégrante du processus de gestion des risques au sein d'ALTIMA ASSURANCES.

Les risques émergents, par nature généralement caractérisés par une forte incertitude, font l'objet d'une veille active pour améliorer la compréhension des changements en cours dans la nature des risques, et identifier des mesures qui s'imposeront demain. La gestion des risques émergents fait partie intégrante du processus de gestion des risques. La vocation stratégique d'ALTIMA ASSURANCES est en effet d'apporter des solutions opérationnelles au groupe MAIF lui permettant l'anticipation et l'émergence de nouvelles solutions d'assurance.

ALTIMA ASSURANCES dispose d'un ensemble de dispositifs de gestion des risques qu'elle juge adapté. Le dispositif en place est réajusté régulièrement via les travaux conduits au sein du système de gestion des risques et contribue à la performance et à la pérennité de la société.

### **Valorisation**

L'établissement du bilan Solvabilité 2 requiert de déterminer la valeur économique de l'ensemble des actifs et passifs. Les principales différences entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en normes Solvabilité 2 s'expliquent par :

- > la valorisation nulle des actifs incorporels dans le bilan en normes Solvabilité 2, dans la mesure où ces actifs sont considérées comme ayant une valeur de marché nulle,
- > la valorisation des actifs à leur valeur de marché conduisant à inclure des plus ou moins-values latentes dans les postes placements de l'actif du bilan en normes Solvabilité 2 alors que le bilan comptable retient essentiellement le coût historique (prix d'achat) net des dépréciations,
- > le remplacement d'une estimation suffisante des engagements envers les assurés (dans le bilan en normes comptables françaises) par la meilleure estimation des flux futurs actualisés des règlements auxquels s'ajoute une marge de risque (dans le bilan en normes Solvabilité 2),
- > la comptabilisation d'impôts différés dans le bilan en normes Solvabilité 2 qui correspondent à des suppléments ou déductions futurs d'impôts liés aux évolutions précédentes.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille d'instruments financiers, ALTIMA ASSURANCES considère que la valorisation en normes Solvabilité 2 de l'essentiel de ses placements ne présente pas d'incertitudes significatives.

La réglementation a mis en place des mesures transitoires pour faciliter la transition vers le nouveau dispositif prudentiel. S'agissant du calcul des engagements envers les assurés en normes Solvabilité 2, ALTIMA ASSURANCES a fait le choix de ne pas avoir recours aux mesures transitoires et répond d'ores et déjà aux exigences.

Concernant la marge de risque, ALTIMA ASSURANCES a retenu au 31/12/2019 une méthode pour mieux respecter les spécifications techniques et palier aux défauts de la simplification retenue précédemment.

### **Fonds propres**

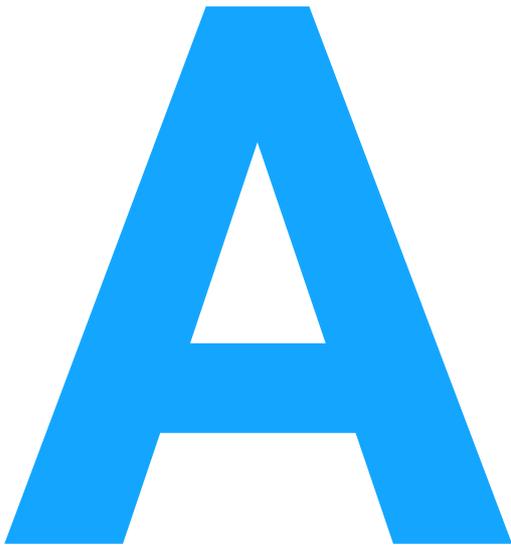
ALTIMA ASSURANCES doit couvrir les exigences réglementaires (Capital de solvabilité requis – SCR – et Minimum de capital requis – MCR) par des fonds propres qui remplissent les critères de qualité attendus pour être éligibles, et en quantité suffisante.

ALTIMA ASSURANCES détermine les exigences de capital à l'aide de la formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances. ALTIMA ASSURANCES considère que le calibrage de la formule standard est adapté à la mesure de son profil de risque.

La réglementation a mis en place des mesures transitoires pour faciliter la transition vers le nouveau dispositif prudentiel. S'agissant du calcul des fonds propres et du SCR, ALTIMA ASSURANCES a fait le choix de ne pas avoir recours aux mesures transitoires et répond d'ores et déjà aux exigences.

Au 31 décembre 2019, ALTIMA ASSURANCES dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation Solvabilité 2 pour un montant de 29 678 milliers d'euros et couvre de manière satisfaisante les exigences :

- > 1,6 fois le SCR – Capital de solvabilité requis pour un montant 18 494 milliers d'euros (avec un taux de couverture de 160 %),
- > 5,9 fois le MCR – Minimum de capital requis pour un montant de 4 624milliers d'euros (avec un taux de couverture de 586 %).



# ACTIVITÉ & RÉSULTATS

## **A Activité & Résultats**

**A.1** Activité

**A.2** Résultats de souscription

**A.3** Résultats des investissements

**A.4** Résultats des autres activités

**A.5** Autres informations

## A Activité & Résultats

Cette partie est consacrée à la présentation :

- > d'ALTIMA ASSURANCES et de son activité,
- > des résultats de souscription, des investissements et des autres activités.

### A.1 Activité

#### A.1.1 Présentation de la société

ALTIMA ASSURANCES, est une Société Anonyme créée en juin 2000, filiale à 100 % de MAIF depuis décembre 2014 (site internet [www.altima-assurances.fr](http://www.altima-assurances.fr)).

Son superviseur est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 9 (Téléphone : 01.49.95.40.00 – Site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr))

Ses comptes en normes françaises sont audités par le cabinet de commissaires aux comptes suivant :

- > Cabinet Mazars, 61 rue Henri Régnault - 92400 Courbevoie,  
Téléphone : 01 49 97 60 00 – Site internet : [www.mazars.fr](http://www.mazars.fr),  
Représenté par : Olivier LECLERC.

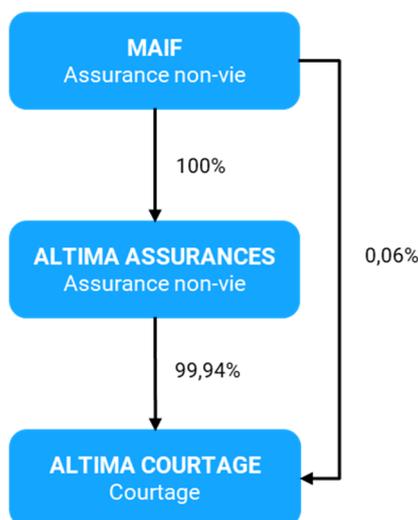
ALTIMA ASSURANCES garantit des risques non vie, essentiellement de particuliers : Auto (risques standards et aggravés) et Multirisques Habitation. Elle propose par ailleurs des produits spécifiques de risques IARD divers (garantie des propriétaires non occupant, assurance vélos...). Elle développe des contrats innovants et/ou expérimentaux dans le cadre d'une activité de laboratoire.

ALTIMA ASSURANCES distribue ses contrats :

- > via son unique filiale ALTIMA COURTAGE (détenue à 99,94 % par ALTIMA ASSURANCES) qui réalise les fonctions opérationnelles (vente, gestion des contrats, gestion des sinistres),
- > et/ou en partenariat avec des courtiers, des réseaux non spécialisés en assurance ou réseaux institutionnels.

ALTIMA ASSURANCES opère par ailleurs en marque blanche pour le compte de MAIF dans le cadre de la distribution de produits flottes automobiles.

Au 31 décembre 2019, les sociétés ALTIMA ASSURANCES et ALTIMA COURTAGE emploient 70 salariés en équivalent temps plein (34 salariés ALTIMA ASSURANCES, 36 salariés ALTIMA COURTAGE) contre 77 en 2018.



La correspondance entre les lignes d'activité (segmentation Solvabilité 2 par groupe de risques homogènes) et les principales garanties des contrats ALTIMA ASSURANCES est la suivante :

Catégories du bilan	Principales garanties	Lignes d'activité (LoB)
Non vie (hors santé)	Garantie responsabilité civile de nos contrats automobiles	Assurance de responsabilité civile automobile
	Garantie dommage de nos contrats automobiles	Autre assurance des véhicules à moteur
	Garantie dommage de nos contrats d'assurance habitation	Assurance incendie et autres dommages aux biens
	Garantie dommage de nos contrats d'assurance vélo	
	Garantie responsabilité civile de nos contrats d'assurance habitation	Assurance de responsabilité civile générale
Vie (hors santé, UC ou indéxés)	Rentes découlant des contrats d'assurance no-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Garantie responsabilité civile corporelle des contrats automobiles et habitation

## A.1.2 Objectifs généraux de l'entreprise et principales tendances

### Objectifs généraux de l'entreprise

ALTIMA ASSURANCES, filiale à 100 % de MAIF depuis fin 2014, contribue à la déclinaison des orientations stratégiques du Groupe MAIF. Sa feuille de route annuelle est donc en cohérence avec celle du Groupe et plus globalement le plan stratégique 2019-2022 du Groupe « Engagés pour demain ».

L'ensemble des moyens ALTIMA ASSURANCES est dédié à la déclinaison de ce plan stratégique Groupe articulés autour de 2 axes fondamentaux que sont la singularité et le pivot.

Plus précisément, ALTIMA ASSURANCES apporte les réponses aux trois enjeux suivants :

#### 1. L'innovation et l'expérimentation

ALTIMA ASSURANCES contribue à la stratégie d'innovation et marketing du Groupe MAIF en permettant d'expérimenter de nouvelles offres. Il s'agit le plus souvent de réponses à de nouveaux usages ou de nouveaux besoins pour lesquelles une plus grande capacité d'ajustement et de correction est nécessaire avant d'envisager un déploiement à une plus

grande échelle. Ces offres contribuent ainsi directement au pivot stratégique du Groupe mais permettent également d'asseoir la singularité du modèle MAIF reposant sur la satisfaction de ses assurés.

2. Le développement des partenariats de distribution avec des entreprises / personnes morales pour commercialiser des produits d'assurance adaptés aux enjeux des partenaires (BtoBtoC),
3. La contribution au développement du Groupe sur le marché des personnes morales par la prise en charge de la gestion des flottes de véhicules (BtoB),

Pour cela, une attention particulière est portée à l'agilité et l'autonomie de ses ressources (équipes opérationnelles dédiées, système d'information autonome, méthodes agiles ...).

### Principales tendances

En 2019, ALTIMA ASSURANCES s'est attachée à poursuivre ses activités antérieures et ses activités d'innovation.

#### > Ex- Partenaires Constructeurs (auto)

L'attrition des contrats auto d'origine constructeurs, qui sont tous, désormais, sous la marque « ALTIMA » se poursuit, mais la tendance au ralentissement observée lors de l'exercice précédent s'amplifie au fil du temps, les assurés encore restant étant, par nature, les moins volatiles.

#### > Produits ALTIMA (auto)

Le portefeuille des contrats ALTIMA (ou dont le risque est porté par ALTIMA), en « risque standard », est en hausse. Le portefeuille d'assurance « risques aggravés » est principalement alimenté par MAIF (risques aggravés + refus de souscription).

#### > MRH

Les tendances observées en 2019 sont restées semblables à celles de l'exercice précédent. Les portefeuilles MRH GALIAN (Multiris) et PNO ALTIMA ne sont plus significatifs.

Le partenariat avec VALOO a été stoppé par suite du dépôt de bilan de la société.

Les bonnes performances commerciales des produits MRH CITYA et PNO GALIAN se sont poursuivies.

#### > Le lancement de nouveaux produits d'assurance au cours de l'exercice 2019 :

- Assurance MRH en partenariat avec OPAC 38
- Assurance collaborative en partenariat avec OTHERWISE,
- Assurance RC étudiant en partenariat avec VYV.
- Assurance RC internationale étudiant en partenariat avec VYV.

Le partenariat avec ACTIVE ASSURANCES avait été dénoncé fin 2017. L'arrêt des flux était effectif depuis le 1er d'octobre 2018, le portefeuille est soldé au 30 septembre 2019.

Les résultats de production poursuivent leurs dynamiques sur les contrats automobiles et MRH, notamment sur les flottes automobiles avec une croissance maîtrisée des appels d'offres remportés. Pour répondre aux orientations stratégiques définies par la MAIF, ALTIMA ASSURANCES maintient ses investissements de développement informatique à un haut niveau afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de ses outils de gestion, faciliter la connexion aux partenaires et préparer les nouvelles offres d'assurance ainsi que leurs industrialisations.

Les initiatives engagées en 2018 se poursuivent permettant une évolution positive de la perception des collaborateurs dans le fonctionnement au quotidien.

### Principaux résultats de l'exercice

ALTIMA ASSURANCES affiche un résultat déficitaire de 3 454 milliers d'euros. L'activité est principalement caractérisée par :

- > une diminution de 26 % du chiffre d'affaires brut de réassurance à 25 615 milliers d'euros liée notamment à la fin d'un partenariat significatif (décision de l'assureur),
- > une charge globale de sinistres en baisse, principalement en raison de l'amélioration de deux dossiers sinistres 2017
- > des frais généraux en hausse, notamment liée aux développements informatiques,
- > Les taux d'intérêt très bas rendent les obligations moins rémunératrices et pénalisent progressivement la rentabilité des sociétés d'assurance. Le taux des émissions obligataires de l'État français (OAT 10 ans) a atteint 0,11 % fin 2019 contre 0,71 % fin 2018. Il est même resté en territoire négatif une partie importante du second semestre.

Après une année 2018 défavorable sur les marchés financiers, 2019 est toutefois dans ce contexte une très bonne année pour les places boursières. Les produits nets des placements ressortent à 407 milliers d'euros, en forte baisse en l'absence cette année de reprises de dépréciations sur les titres ALTIMA COURTAGE.

L'exercice 2019 marque le début du plan stratégique 2019-2022 du Groupe MAIF « Engagés pour demain ».

Les parties qui suivent présentent les résultats de souscription, des investissements et des autres activités.

Ces résultats sont fondés sur les valeurs retenues dans les états financiers établis en normes comptables françaises, avec cependant une présentation différente pour répondre aux exigences de forme du présent rapport.

	2019	2018
Souscription *	- 5 836	- 15 905
Investissements *	407	2 036
Autres charges et produits	1 974	29 801
<b>Résultat net</b>	<b>- 3 454</b>	<b>15 933</b>

\* avant allocation des placements

Pour chaque catégorie (souscription, investissements, autres) sont présentées des informations sur la composition et l'évolution par rapport à la période précédente. En complément, les résultats de souscription sont présentés par ligne d'activité Solvabilité 2 et les résultats des investissements par catégories de placements Solvabilité 2.

## A.2 Résultats de souscription

Cette partie présente notamment les informations contenues dans l'état quantitatif « Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité ». Il s'agit d'un état règlementaire en normes Solvabilité 2 qui a la particularité de présenter par lignes d'activité en normes Solvabilité 2, des montants de produits et de charges valorisés selon les normes comptables françaises. Cet état n'intègre pas les revenus financiers issus de l'activité d'assurance.

Une ligne d'activité est un regroupement de garanties d'assurance similaires. Pour ALTIMA ASSURANCES, il existe 5 lignes d'activités (cf. § A.1.1 tableau de correspondance entre les lignes d'activité et les principales garanties des contrats ALTIMA ASSURANCES).

### A.2.1 Résultats de souscription agrégé et comparaison N-1

	2019	2018	Variation	
Primes acquises	25 615	34 805	- 9 189	-26%
Charges de sinistres yc variation des autres provisions techniques	7 808	- 81 210	89 018	-110%
Solde de réassurance	- 25 086	43 446	- 68 532	-158%
Dépenses engagées	- 14 172	- 12 945	- 1 226	9%
<b>Résultat de souscription</b>	<b>- 5 835</b>	<b>- 15 905</b>	<b>10 070</b>	<b>-63%</b>

Le résultat de l'activité d'assurance à fin 2019 (revenus – dépenses hors autres charges non techniques) est déficitaire de 5 836 milliers d'euros.

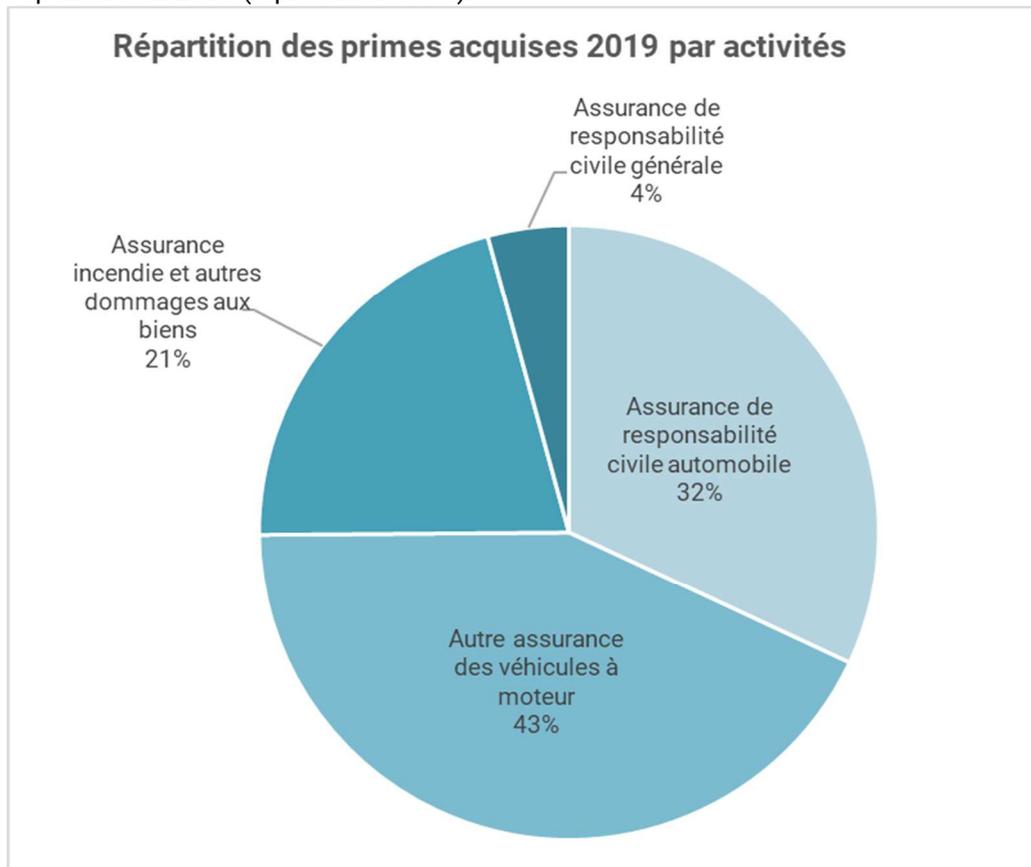
La diminution du chiffre d'affaires (- 26 %) est issue notamment de la fin d'un partenariat significatif, et cela malgré la progression du parc de véhicules (+ 4 971) sur le portefeuille des flottes automobiles ainsi que le parc des habitations (+ 12 617).

Les dépenses de souscription recouvrent à la fois les charges de sinistres y compris les charges et frais permettant la gestion de l'activité.

Les charges et frais de gestion (hors autres charges techniques) s'élèvent à 14 172 milliers d'euros en 2019, en augmentation de 9% par rapport à 2018. Cette augmentation des frais résulte notamment des développements informatiques.

### A.2.2 Analyse de la performance de souscription par ligne d'activités

Les revenus, correspondant aux primes acquises en 2019, sont issus pour 75 % d'assurance automobile (assurance responsabilité civile et autres assurances des véhicules à moteur) et pour 25% d'assurance incendie et autres dommages aux biens. L'activité d'assurance automobile était supérieure en 2018 (représentait 85 %).



L'analyse d'activité portera principalement sur les 2 lignes d'activité relatives à l'assurance automobile qui représente 75% des primes acquises d'ALTIMA ASSURANCES.

#### **Assurance de responsabilité civile automobile**

Il s'agit ici des garanties civiles de nos contrats automobiles qui représentent 32 % des primes acquises. Cette activité est générée principalement par le portefeuille avec un partenaire courtier sur internet. La souscription est principalement constituée de contrats en tiers simple. Les primes acquises s'élèvent à 8 193 milliers d'euros à fin 2019 et le résultat de souscription est en amélioration entre 2018 et 2019.

#### **Autre assurance des véhicules à moteur**

Il s'agit ici des garanties dommages de nos contrats automobiles qui représentent 43 % des primes acquises. L'évolution entre 2018 et 2019 (+ 5 points de pourcentage) est due à la diminution d'un partenariat significatif en automobile majoritairement en garanties responsabilité civile. Les primes

acquises s'élèvent à 10 986milliers d'euros à fin 2019 et le résultat de souscription est en amélioration entre 2018 et 2019.

### A.2.3 Comparaison entre le réel et la projection

Les revenus 2019 sont proches aux anticipations. La charge des sinistres nette de réassurance diminue par rapport au prévisionnel compte tenu du niveau de provisionnement retenu à fin 2019. À noter la reprise de provisions significative suite à la réévaluation de deux dossiers graves. Le résultat de souscription s'améliore par rapport au prévisionnel.

	Réalisé 2019	Prévisionnel 2019	Variation
Primes acquises	25 615	25 185	2%
Charges de sinistres yc variation des autres provisions techniques	7 808	- 17 935	-144%
Solde de réassurance	- 25 086	- 3 755	568%
Dépenses engagées	- 14 172	- 14 205	0%
<b>Résultat de souscription</b>	<b>- 5 836</b>	<b>- 10 710</b>	<b>-46%</b>

## A.3 Résultats des investissements

### A.3.1 Les revenus et les dépenses générés par les activités d'investissement

Les produits nets des placements s'élèvent à 407 milliers d'euros, en baisse de 80 % par rapport à 2018, soit une diminution de 1 629 milliers d'euros ; les produits baissent en 2019 de 1 533 milliers d'euros et les charges montent de 96 milliers d'euros.

La comparaison avec l'exercice précédent fait apparaître les évolutions suivantes

Actif	2019		2018		Variation	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>						
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>639</b>	<b>232</b>	<b>2 172</b>	<b>136</b>	<b>- 1 533</b>	<b>96</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)					-	-
Participations			1 500		- 1 500	-
Actions			-		-	-
Obligations	622	215	547	102	75	113
Fonds d'investissement	11	17	109	34	- 98	- 17
Produits dérivés					-	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	6		16		- 10	-
Autres placements					-	-
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>					-	-
<b>Trésorerie et équivalent trésorerie</b>					-	-
<b>TOTAL</b>	<b>639</b>	<b>232</b>	<b>2 172</b>	<b>136</b>	<b>- 1 533</b>	<b>96</b>
<b>Produits nets des placements</b>	<b>407</b>		<b>2 036</b>		<b>-1 629</b>	

La forte diminution des produits de 1 629 milliers d'euros provient du fait de l'absence de reprise de dépréciation sur les titres ALTIMA COURTAGE pour 1 500 milliers d'euros comptabilisée en 2018.

### A.3.2 Analyse de la performance globale des investissements de l'entreprise sur la période de référence, ainsi que par catégorie d'actifs concernée

Le taux de rendement comptable de l'actif géré baisse donc fortement cette année à 0,65 % contre 4,91 % en 2018.

#### Évolution des marchés financiers en 2019

INDICES	31/12/2019	31/12/2018	Variation sur l'année
<b>ACTIONS</b>			
STOXX Europe 600	416	338	23%
CAC 40	5 978	4 731	26%
Indice composite groupe MAIF	230	187	23%
<b>TAUX</b>			
Eonia	-0,45%	-0,36%	- 1 bp
Taux 5 ans France	-0,30%	0,04%	4 bp
Taux 10 ans France	0,12%	0,71%	- 8 bp
iTraxx Europe*	44	88	- 44

\* Indice qui compile les CDS de 125 entreprises européennes notées "investment grade".

### Évolution des plus-values latentes en normes comptables françaises

Les plus ou moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable des actifs ont augmenté de 1 876 milliers d'euros.

Actif	2019	2018	Variation
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>			
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>2 642</b>	<b>766</b>	<b>1 876</b>
Immobilier (autre que pour son usage propre)			
Participations	-	-	-
Actions			
Obligations	2 604	747	1 857
Titres garantis			
Fonds d'investissement	38	19	19
Produits dérivés			
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie			
Autres placements			
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>			
<b>Trésorerie et équivalent trésorerie</b>			
<b>TOTAL Plus ou moins values latentes</b>	<b>2 642</b>	<b>766</b>	<b>1 876</b>

De nombreux facteurs concourent à la variation du montant global des plus ou moins-values latentes d'une année sur l'autre, notamment la structure des actifs, les évolutions à la hausse ou à la baisse des valeurs comptables (dotations aux amortissements, dotations et reprises de provisions) et des valeurs de réalisation (niveau des marchés du 31 décembre, valeurs d'expertise).

La variation de 1 876 milliers d'euros s'explique essentiellement par :

- > la hausse des plus-values latentes sur les obligations à taux fixes conséquence de la baisse des taux d'intérêt
- > et l'amélioration des spreads des obligations de crédit (l'Indice iTraxx Europe qui mesure l'évolution des taux sur le marché du crédit a presque diminué de moitié sur l'année).

## A.4 Résultats des autres activités

### A.4.1 Évolution des autres charges et produits

Rubriques	2019	2018	Variation
<b>Autres produits non techniques</b>	-	-	-
<b>Autres charges non techniques</b>	-	-	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	-	<b>24 900</b>	- <b>24 900</b>
Produits exceptionnels	-	24 900	- 24 900
Charges exceptionnelles	-	-	-
<b>Participation des salariés et intéressement</b>	- <b>2</b>	- <b>2</b>	<b>0</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 974</b>	<b>4 903</b>	- <b>2 929</b>
<b>Autres charges et produits</b>	<b>1 973</b>	<b>29 801</b>	- <b>27 829</b>

Les principales variations sont les suivantes :

- > absence de résultat exceptionnel en 2019 (pour rappel, en 2018, versement en produits exceptionnels d'une subvention de 23 000 milliers d'euros par la MAIF et le remboursement d'une subvention de sa filiale ALTIMA Courtage pour intégrer le retour à meilleure fortune),
- > diminution du bénéfice lié à l'intégration fiscale en raison d'un résultat fiscal moins déficitaire en 2019 qu'en 2018.

## A.5 Autres informations

ALTIMA ASSURANCES n'identifie pas d'autre information importante à communiquer sur l'activité et les résultats en dehors de ce qui est décrit dans ce rapport.

# B

## **SYSTÈME DE GOUVERNANCE**

## **B Système de gouvernance**

- B.1** Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2** Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3** Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
- B.4** Système de contrôle interne
- B.5** Fonction d'audit interne
- B.6** Fonction actuarielle
- B.7** Sous-traitance
- B.8** Autres informations

## B Système de gouvernance

Cette partie est consacrée à la présentation d'informations qualitatives relatives :

- > aux caractéristiques générales du système de gouvernance d'ALTIMA-ASSURANCES,
- > aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les fonctions clés gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et actuarielle,
- > au système de gestion de risques, avec le rôle de la fonction clé gestion des risques,
- > au système de contrôle interne, avec le rôle de la fonction clé vérification de la conformité,
- > à la fonction clé d'audit interne,
- > à la fonction clé actuarielle,
- > à la sous-traitance.

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1 Évaluation du système de gouvernance

Le système de gouvernance d'ALTIMA-ASSURANCES, décrit ci-après, est en adéquation avec sa stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à son activité d'assureur.

Son modèle de gouvernance en place depuis l'Assemblée Générale extraordinaire du 13 février 2015 distinguant les fonctions de Président et de Directeur général, clarifie le partage des responsabilités et leur exercice entre la dimension politique et la dimension exécutive.

Instaurant un lien direct entre le Directeur général et le Conseil d'administration, il renforce la responsabilité de ce dernier pour prendre ses décisions et en contrôler l'exécution.

Le Conseil d'administration élit son Président parmi ses membres, choisit et nomme le Directeur général.

#### B.1.2 Structure de gouvernance et fonctions clés

##### *B.1.2.1 Le Conseil d'administration*

###### **Composition**

Le Conseil d'administration d'ALTIMA-ASSURANCES est composé de 8 membres élus par l'Assemblée Générale.

###### **Attributions du Conseil d'administration**

Dans les limites de la réglementation en vigueur et des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Il s'assure de la mise en place d'un système de gouvernance efficace, garantissant une gestion saine et prudente de l'activité. Il s'assure également de la mise en place d'un système de gestion des risques et d'un système de contrôle interne efficaces.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société, procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration définit et arrête les orientations stratégiques à long et moyen termes. Il décide des objectifs stratégiques découlant de ces orientations et suit régulièrement leur réalisation. Il s'assure annuellement, au regard des objectifs stratégiques, de l'articulation entre la vision actualisée du long terme et celle à moyen terme et il se prononce sur les opérations de nature à affecter la stratégie d'ALTIMA-ASSURANCES ou à modifier son périmètre d'activité.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration arrête les comptes, adopte le compte de résultat prévisionnel et élabore son rapport à l'assemblée générale dont il dresse l'ordre du jour et qu'il convoque.

Il approuve les politiques écrites et les rapports prévus par la réglementation et consacre au moins une fois par an un point de son ordre du jour à l'audition des responsables des fonctions clés.

#### **Le Président du Conseil d'administration**

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de ce dernier, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Pascal DEMURGER, Président d'ALTIMA ASSURANCES, est également le Directeur général de la MAIF, actionnaire unique.

Pour programmer les travaux du Conseil d'administration, s'assurer que ce dernier est en mesure de prendre des décisions, de challenger et de contrôler l'action de la Direction Générale, le Président a connaissance des dossiers émanant de la Direction Générale et destinés au Conseil d'administration.

Par ailleurs, il tient régulièrement un Comité de Direction avec le Directeur général et à tout le moins avant chaque Conseil d'administration.

#### **Activités du Conseil d'administration en 2019**

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois :

- > 12 avril 2019,
- > 28 juin 2019,
- > 13 septembre 2019
- > 18 octobre 2019,
- > 20 décembre 2019.

Les ordres du jour des séances du Conseil d'administration sont arrêtés dans le respect des pouvoirs que la loi attribue au Président et aux membres du Conseil d'administration et, ont notamment porté sur :

- > l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et les Comptes de résultat prévisionnel (2019 et suivants)
- > l'évolution du portefeuille
- > l'ORSA,
- > le programme de réassurance 2020,
- > le compte rendu des travaux du Comité d'audit,
- > l'approbation des rapports SFCR, RSR, actuariel, sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable, LCB-FT,
- > la présentation du rapport d'audit interne,
- > l'approbation des politiques écrites Solvabilité 2,
- > l'approbation du plan de conformité,
- > le plan d'audit 2020,
- > le plan d'affaires et le Business Plan 2020-2024
- > l'audition des responsables des fonctions clés,
- > la nouvelle identité visuelle de la marque ALTIMA
- > la formation des administrateurs
- > le rapport sur l'égalité hommes / femmes,
- > le rapport du délégué à la protection des données
- > les conventions réglementées,
- > la préparation à l'Assemblée générale ordinaire
- > le supplément d'intéressement.

Le Directeur général présente également un point de situation sur l'activité (résultats et projets) lors de chaque réunion.

### *B.1.2.2 La Direction Générale*

La Direction Générale de la société est assumée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par ce dernier, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration. Il peut consentir des délégations de pouvoirs dans les conditions prévues par les règles applicables.

Le directeur général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Florent VILLAIN a été nommé Directeur général lors du Conseil d'administration du 27 février 2017.

En qualité de Directeur général, il applique les orientations décidées par le Conseil d'administration, participe à l'élaboration de la stratégie assure la mise en œuvre de la stratégie validée par le Conseil d'administration et rend compte devant le Conseil d'administration de sa gestion.

### *B.1.2.3 Dirigeants effectifs*

Conformément à la réglementation des assurances, la direction effective d'ALTIMA-ASSURANCES est assurée par deux personnes possédant l'honorabilité, la compétence ainsi que l'expérience nécessaires à leurs fonctions : le président du Conseil d'administration et le Directeur général.

En sa qualité de dirigeant effectif, le Président du Conseil d'administration dispose d'un domaine de compétence et de pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques de l'entreprise. Il est en outre impliqué dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières. Un comité de direction se tient mensuellement entre les deux dirigeants effectifs.

Dirigeant effectif de droit, le Directeur général apporte la dimension exécutive au double regard exigé par la réglementation (règle des « quatre yeux »). Il rencontre également régulièrement les responsables de fonctions clés.

### *B.1.2.4 Le Comité spécialisé du Conseil d'administration*

Le comité d'audit est un comité spécialisé du Conseil d'administration, il est investi d'un devoir de veille, d'analyse et d'anticipation des besoins de l'entreprise dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus et qui sont décrits ci-après.

COMITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRINCIPALES MISSIONS
<p><b>Comité d'audit</b> <b>ALTIMA-ASSURANCES</b></p> <p>Trois membres du Conseil d'administration</p>	<p>Il a pour objet d'éclairer et d'alerter le Conseil d'administration en matière d'examen des risques auxquels ALTIMA-ASSURANCES est confrontée. Sa mission est centrée sur trois domaines : les risques et le contrôle interne, les comptes, et le contrôle externe.</p> <p>Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration et de la Direction générale, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés ainsi que le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes.</p> <p>Sa mission consiste plus particulièrement à examiner et suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; le dispositif global de maîtrise des risques et son application,</li> <li>&gt; les comptes sociaux d'ALTIMA-ASSURANCES et ALTIMA-COURTAGE,</li> <li>&gt; les principaux risques stratégiques et opérationnels,</li> <li>&gt; l'application des politiques, des procédures et du système de gestion des risques</li> <li>&gt; les dispositifs de contrôle interne.</li> </ul> <p>Il émet par ailleurs un avis sur la désignation des Commissaires aux comptes.</p>

Ce comité exerce son activité sous la responsabilité du Conseil d'administration, seul habilité à prendre les décisions, et organise librement leurs travaux dont ils rendent compte au moins annuellement dans un rapport remis au Conseil d'administration.

### *B.1.2.5 Les fonctions clés*

En application de la réglementation, des responsables de fonctions clés ont été désignés, dont le nom au 31/12/2019 figure ci-après :

- > fonction de gestion des risques (responsable : Bertrand GUILBAUD),
- > fonction de vérification de la conformité (responsable : Emmanuel BLIARD),
- > fonction d'audit interne (responsable : Vianney DUMONT – MAIF),
- > fonction actuarielle (responsable : Loïc LE CORRE).

Désigné au sein du Groupe prudentiel, le responsable de la fonction Audit interne est le Directeur de l'audit interne de la MAIF. L'audit interne de la MAIF est rattaché au Président du Conseil d'administration et au Directeur général de la MAIF. Lorsqu'il agit pour le compte d'ALTIMA-ASSURANCES, il exerce sa mission sous la responsabilité des dirigeants effectifs

d'ALTIMA-ASSURANCES. Les fonctions de vérification de la conformité, actuarielle et gestion des risques sont rattachées au Directeur général d'ALTIMA ASSURANCES.

Les rôles, missions et l'organisation de ces fonctions sont précisés § B.3 pour la fonction gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

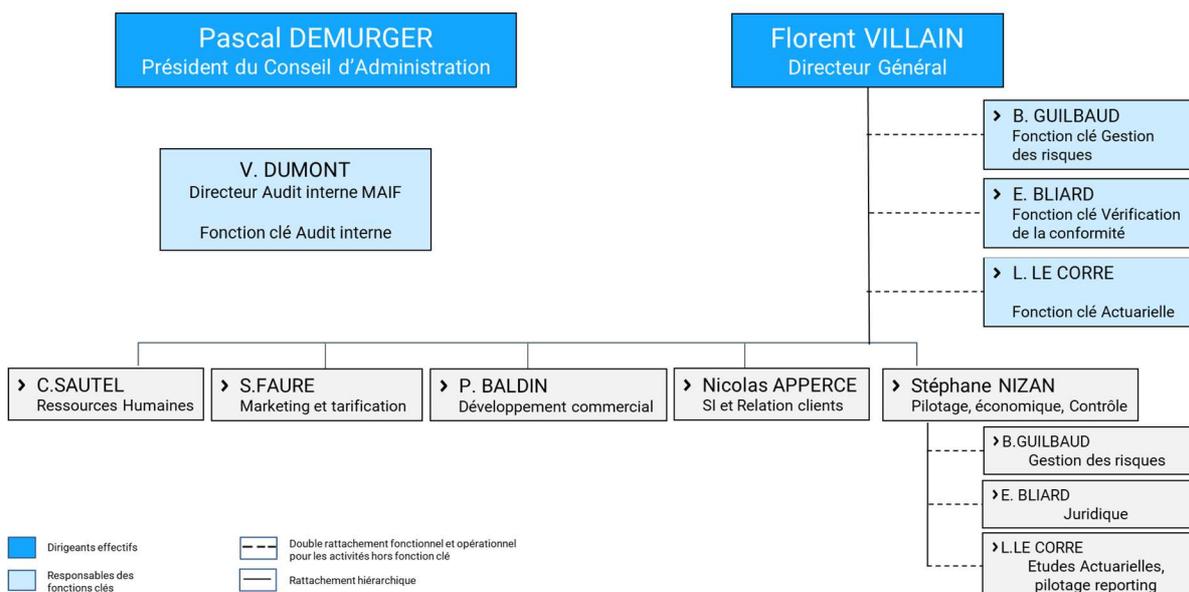
Les responsables des fonctions clés ont été formellement désignés par le Directeur général et ont été présentés au Conseil d'administration. En outre, le responsable de la fonction clé d'audit interne est aussi désigné par le Président.

Les fonctions clés disposent de l'autorité, des ressources et de l'indépendance opérationnelle nécessaires afin de mener leurs tâches à bien, de rendre des comptes au conseil d'administration et de le conseiller.

Les responsables des fonctions clés se tiennent en relation permanente avec les dirigeants effectifs, notamment dans le cadre des instances internes d'ALTIMA ASSURANCES et des instances relatives à la gouvernance décisionnelle du groupe MAIF.

Le positionnement des responsables des fonctions-clés ALTIMA ASSURANCES au 31/12/2019 est schématisé ci-après dans l'organigramme.

### Organigramme des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés – ALTIMA ASSURANCES – 31/12/2019



À noter que l'année 2019 a été marquée par la prise de fonction de M. GUILBAUD en tant que responsable de la fonction clé gestion des risques.

### B.1.3 Changement important du système de gouvernance intervenu au cours de la période

Aucun changement important n'est intervenu dans le système de gouvernance d'ALTIMA ASSURANCES au cours de l'année 2019.

### B.1.4 Informations sur la politique et les pratiques de rémunération sur la période

ALTIMA ASSURANCES considère que sa pratique des rémunérations la préserve de toute prise de risque excessive par ses dirigeants et salariés afin de se centrer sur le seul intérêt qui prime, celui de ses clients et assurés.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année dans le cadre des dispositifs prévus par la loi pour les salariés des classes 1 à 7 relevant de la Convention Collective, dans le cadre du benchmark de rémunérations du secteur de l'assurance pour les salariés hors classes.

#### *B.1.4.1 Dirigeants effectifs, et cadres hors classe*

##### **Critères de rémunération au 31/12/2019**

Le Président du Conseil d'administration exerce sa fonction à titre gratuit.

La fonction de Directeur général par elle-même ne donne pas lieu à rémunération. Le Directeur général est un salarié de la MAIF, actionnaire à 100% de la société ALTIMA ASSURANCES. Il a un contrat de travail avec la MAIF en qualité de cadre hors classe. Les évolutions de sa rémunération sont fixées annuellement conformément à la politique de rémunération MAIF. Les salaires de base, périphériques légaux, avantages sociaux dont bénéficie le Directeur général sont octroyés par la MAIF puis ont fait l'objet d'une refacturation à 50 % à la société ALTIMA ASSURANCES.

Les cadres hors classe perçoivent une rémunération fixe pouvant évoluer chaque année sur décision du Comité de Direction en s'appuyant sur le benchmark de la rémunération des dirigeants de l'assurance et les résultats des négociations annuelles obligatoires sur les salaires.

La part variable est plafonnée à 10% de la rémunération annuelle brute. Ils bénéficient de la participation au même titre que les autres salariés d'ALTIMA ASSURANCES.

### **Avantages sociaux**

Les cadres hors classe bénéficient des avantages sociaux prévus par la loi, la Convention Collective Nationale et par la société ALTIMA ASSURANCES au même titre que tous les autres salariés d'ALTIMA ASSURANCES.

### ***B.1.4.2 Salariés relevant des classes 1 à 7 de la Convention Collective des Sociétés d'Assurances***

#### **Critères de rémunération**

Le salaire de base est déterminé en référence à la fonction occupée ainsi qu'à l'expérience et évolue chaque année :

- > au choix du manager, et sur validation du Directeur général pour les augmentations individuelles, ainsi que pour les promotions
- > sous l'effet des augmentations générales ou autres dispositions accordées dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) portant sur les salaires. Les mesures accordées dans le cadre de la NAO sont mises en œuvre soit par un accord collectif conclu avec les Organisations Syndicales soit par décision unilatérale de l'employeur.

À l'exception de situations particulières ou individuelles, il n'y a pas au sein d'ALTIMA ASSURANCES de part variable individuelle pour les salariés relevant des classes 1 à 7.

Depuis le 11/06/2015, un accord de participation Groupe s'applique à l'ensemble des salariés de MAIF, FILIA-MAIF, MAIF VIE, MAIF SOLUTIONS FINANCIERES, ALTIMA ASSURANCES et ALTIMA COURTAGE.

### **Avantages sociaux**

Les avantages sociaux constituent une part de rémunération supplémentaire qui s'ajoute au salaire de base et à la rémunération variable. Les avantages sociaux sont déconnectés de toute notion de performance individuelle et/ou collective. Ils sont automatiquement attribués à tous les salariés bénéficiaires tels que prévus par la loi, la Convention Collective Nationale ou les accords collectifs Groupe de la MAIF. Sans être exhaustif, les avantages sociaux se retrouvent dans les domaines suivants : la santé, la prévoyance, la retraite, le transport et les œuvres sociales.

### ***B.1.4.3 Transactions importantes conclues avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres du Conseil d'administration ou de la Direction Générale***

Les contrats souscrits auprès de la MAIF et/ou d'ALTIMA ASSURANCES par ses administrateurs, dirigeants salariés, leurs conjoints, ascendants et descendants ne comportent aucune condition préférentielle par rapport aux conditions pratiquées par les autres sociétaires.

Il n'a pas été accordé d'avance et de crédit à l'ensemble des membres des organes d'Administration et de Direction ni conclu de transactions importantes avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres du Conseil d'administration ou de la Direction Générale.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

ALTIMA ASSURANCES, filiale à 100% du Groupe MAIF, s'appuie sur les dispositifs du Groupe MAIF permettant de satisfaire aux exigences de compétences individuelles et collectives et qui sont décrits ci-dessous.

### B.2.1 Personnes concernées

Les membres du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés répondent aux conditions d'honorabilité, d'expérience et de compétence qui leur sont applicables.

### B.2.2 Exigences spécifiques de compétences appliquées aux membres du Conseil d'administration, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés

#### *B.2.2.1 Membres du Conseil d'administration*

Pour une bonne identification des profils recherchés, le Conseil d'administration définit sa composition cible et les compétences-clés attendues de ses membres en termes de savoirs, savoir-être et savoir-faire.

Afin d'assumer pleinement ses responsabilités, le Conseil d'administration veille à ce que ses membres disposent collectivement des connaissances et de l'expérience appropriée dans les domaines exigés par la réglementation, notamment :

- > les marchés de l'assurance et les marchés financiers,
- > la stratégie de la société et son modèle économique,
- > le système de gouvernance de la société,
- > l'analyse financière et actuarielle,
- > et les exigences législatives et réglementaires applicables à la société.

Le Conseil d'administration fixe également les connaissances et expériences autres qui lui paraissent devoir être requises au regard des spécificités d'ALTIMA ASSURANCES au sein du Groupe MAIF, notamment en termes d'organisation démocratique et de représentation des différentes entités du Groupe MAIF avec lesquelles ALTIMA ASSURANCES est appelée à collaborer.

Dans le cadre de son appartenance au Groupe MAIF, ALTIMA ASSURANCES est intégré dans le cursus de formation MAIF permettant de satisfaire à ces exigences.

Par ailleurs, chaque administrateur est tenu de respecter les exigences d'honorabilité fixées par l'article L322-2 du Code des Assurances.

### *B.2.2.2 Dirigeants effectifs*

Afin de garantir une gestion saine, prudente et avisée de la Société, dans le respect des intérêts des sociétaires, les dirigeants effectifs nommés par le Conseil d'administration répondent aux conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience nécessaires à leurs fonctions.

### *B.2.2.3 Responsables des fonctions clés*

Le Directeur général arrête le profil individuel de compétence des responsables des fonctions clés. Le service Ressources Humaines établit une fiche de poste.

Ce profil est réévalué régulièrement afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires propres à la fonction. Les responsables des fonctions clés possèdent l'honorabilité, les compétences (diplômes, qualifications professionnelles et connaissances), ainsi que l'expérience nécessaires à leurs fonctions.

## **B.2.3 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des membres du Conseil d'administration, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés à ALTIMA ASSURANCES**

### *B.2.3.1 Membres du Conseil d'administration*

L'Assemblée Générale élit les administrateurs en s'appuyant sur l'information délivrée préalablement par le Conseil, qui s'assure du respect des obligations réglementaires.

Les administrateurs, issus du Groupe MAIF, bénéficient du parcours de formation continue du Groupe tout au long de leur mandat, au moins dans les cinq domaines représentatifs de la compétence collective du Conseil et, pour certains d'entre eux, appropriée à l'exercice de responsabilités spécifiques.

Pour mémoire, le dispositif de développement des compétences des administrateurs décrit plus haut, contribue à la compétence individuelle et collective des membres du Conseil.

### *B.2.3.2 Dirigeants effectifs*

En tant que de besoin, les dirigeants effectifs bénéficient de formations spécifiques, appropriées à l'exercice de leurs responsabilités.

Avant leur nomination, ils produisent un extrait de leur casier judiciaire datant de moins de trois mois ainsi qu'une déclaration de non-condamnation conformément aux exigences réglementaires.

### *B.2.3.3 Responsables des fonctions clés*

Avant leur nomination, ils produisent un extrait de leur casier judiciaire datant de moins de trois mois ainsi qu'une déclaration de non-condamnation conformément aux exigences réglementaires.

Le Directeur général s'assure par tout moyen de l'adéquation des fonctions clés, de leur indépendance et de la qualité de leur fonctionnement.

## **B.2.4 Évaluation sur une base continue**

Le Conseil d'administration procède régulièrement, par tout moyen à sa convenance, à sa propre évaluation.

Les administrateurs sont tenus d'informer sans délai le Président du Conseil d'administration de tout élément nouveau susceptible d'avoir une influence sur leur situation d'honorabilité.

Le Conseil d'administration s'assure en outre que les dirigeants effectifs continuent à satisfaire aux exigences mentionnées précédemment. Ces derniers sont également tenus de porter sans délai à la connaissance du Conseil d'administration tout élément nouveau susceptible d'avoir une influence sur leur situation d'honorabilité.

Enfin, le Directeur général s'assure en ce qui le concerne, que les responsables des fonctions clés continuent à satisfaire auxdites exigences de compétence et d'honorabilité. Les responsables des fonctions clés sont tenus de porter sans délai à la connaissance du Directeur général tout élément nouveau pouvant avoir une influence sur leur situation d'honorabilité professionnelle.

## **B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

La gestion des risques s'attache à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques relatifs aux activités d'une organisation, quelles que soient la nature ou l'origine de ces risques, pour les traiter méthodiquement de manière coordonnée et économique, afin de diminuer et contrôler la probabilité des événements redoutés, et réduire l'impact éventuel de ces événements. Le risque est l'effet de l'incertitude sur les objectifs (normes ISO31000), il peut être vu comme une menace ou une opportunité.

À ce titre, il s'agit d'une composante de la stratégie d'entreprise qui vise à connaître et réduire la probabilité d'échec ou d'incertitude de tous les facteurs pouvant affecter les ambitions de l'entreprise. Le système de gestion des risques repose sur une approche systémique contenant de nombreux livrables. Une démarche globale est engagée pour disposer d'une vision holistique des risques.

## B.3.1 Description du système de gestion des risques

### *B.3.1.1 Organisation et gouvernance du système de gestion des risques*

Le système de gestion des risques repose sur le partage d'informations et la coordination de nombreux acteurs. Les premiers intervenants sont les propriétaires de risque (métiers) qui gèrent couramment leurs risques liés à leurs activités. La coordination d'ensemble soit par famille de risque soit dans une vision globale entreprise est réalisée à travers :

- > des comités décisionnels internes de l'entreprise,
- > la gouvernance décisionnelle du Groupe MAIF.

#### *B.3.1.1.1 Les comités décisionnels internes ALTIMA ASSURANCES*

Dans le cadre de ses responsabilités, la fonction gestion des risques s'appuie sur les instances internes spécialisées suivantes, approuvées par le Conseil d'administration du 13 avril 2018 :

##### **Le Comité Offres et Partenariats**

Il est constitué du Directeur général et des responsables des services marketing tarification, développement commercial, SI et relation clients, pilotage économique contrôle ainsi que les fonctions clés gestion des risques, vérification de la conformité et actuarielle. Il se réunit une fois par mois et a pour missions :

- > de partager les informations entre les acteurs,
- > de suivre les instructions de lancement des nouveaux produits ou partenaires,
- > de décider des actions à mettre en œuvre sur la politique tarifaire,
- > d'animer le dispositif de gestion des risques de souscription (politique souscription, gouvernance et surveillance produits, tolérance,...)

##### **Le Comité Pilotage Économique et Règlementaire**

Il est constitué du Directeur général, du responsable pilotage économique contrôle, des fonctions clés gestion des risques, vérification de la conformité et actuarielle ainsi que des responsables métiers selon les sujets. Il se réunit une fois par mois et a pour missions d'assurer :

- > l'examen des comptes en normes françaises et Solvabilité 2,
- > le suivi des livrables réglementaires : politiques Solvabilité 2, reporting S2, cartographie des risques, plan de continuité des activités, résultat ORSA,....
- > Le suivi du programme de réassurance,
- > Le suivi des résultats techniques et de production.

### Le Comité de gestion des placements et actif-passif

Composé du Directeur général, du responsable Gestion des risques et Contrôle interne, du responsable de la gestion actif-passif et études financières du Groupe MAIF et 3 membres de la Direction des Investissements et des Placements du Groupe MAIF, il se réunit trimestriellement et autant que de besoin. Il a pour mission d'assurer le suivi de la gestion des placements financiers délégués à MAIF et d'examiner annuellement la politique de gestion actif-passif et la politique tactique des placements. Par exception au principe du Groupe compte tenu de la taille réduite du portefeuille de placements d'ALTIMA ASSURANCES, ce comité se substitue au comité de la gouvernance décisionnelle Groupe relatif à la gestion des placements (décrit ci-après).

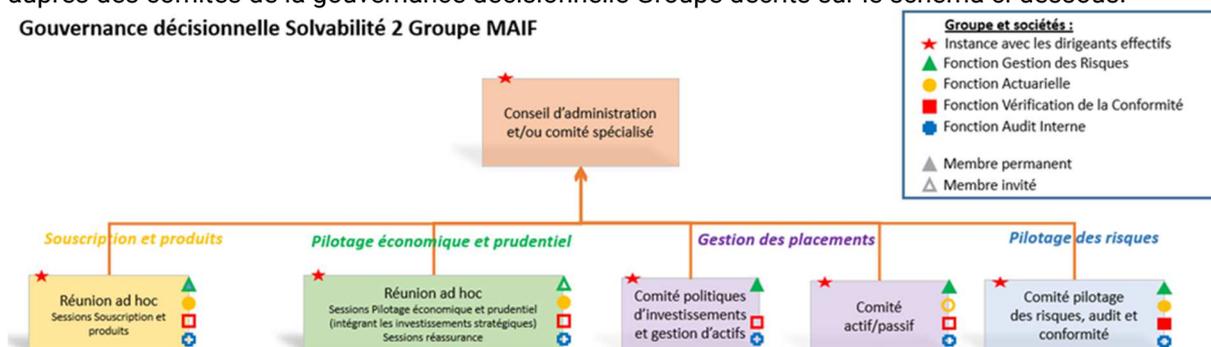
#### B.3.1.1.2 La gouvernance décisionnelle du Groupe MAIF

ALTIMA ASSURANCES, filiale à 100% de MAIF, s'insère dans le système de gestion des risques Groupe et s'intègre dans la gouvernance décisionnelle du Groupe MAIF, approuvée par le Conseil d'administration MAIF en 2017. Elle est structurée autour des quatre thèmes suivants :

- > Souscription et produits,
- > Pilotage économique et prudentiel (comptes Normes Françaises et Solvabilité 2, réassurance, gestion du capital),
- > la gestion des placements (investissements financiers, gestion actif / passif),
- > le pilotage des risques (gestion des risques, contrôle interne, conformité, continuité et audit interne).

ALTIMA ASSURANCES organise, sur les périmètres pour lesquels elle est concernée, son reporting auprès des comités de la gouvernance décisionnelle Groupe décrits sur le schéma ci-dessous.

Gouvernance décisionnelle Solvabilité 2 Groupe MAIF



Dans le cadre du système de gestion des risques, le conseil d'administration s'assure de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace. Il approuve notamment la stratégie de gestion des risques, définit l'appétence et la préférence au risque.

L'appétence au risque est le niveau de risque agrégé maximum qu'une entité est prête à prendre en vue de la poursuite de son activité et afin d'atteindre ses objectifs stratégiques à l'horizon de son plan stratégique. La préférence aux risques définit des lignes directrices qui fixent des acceptations ou des refus en termes de prise de risque pour l'entreprise.

Quant au comité d'audit (comité spécialisé du conseil d'administration), sa mission dans le cadre du système de gestion des risques consiste plus particulièrement à examiner et suivre le dispositif global de maîtrise des risques et son application

### **Domaine souscription et produits**

#### **La réunion ad hoc Groupe**

La réunion ad hoc est une instance de validation par les dirigeants effectifs de livrables à soumettre au Conseil d'administration, relevant notamment du domaine souscription et produits. À titre d'illustration : la politique globale de souscription et le suivi des business plans.

### **Domaine pilotage économique et prudentiel**

#### **La réunion ad hoc :**

La réunion ad hoc est une instance de validation par les dirigeants effectifs de livrables à soumettre au conseil d'administration relevant notamment du domaine pilotage économique et prudentiel, comme les reporting annuels (Normes Françaises et Solvabilité 2) et les rapports Solvabilité 2 (SFCR, RSR).

### **Domaine gestion des placements**

#### **Le Comité actif/passif :**

- > est une instance décisionnaire sur les résultats de l'allocation stratégique à moyen-long terme et la politique de gestion actif-passif, à soumettre au conseil d'administration ou en cas d'alerte du responsable de la fonction clé gestion des risques ;
- > est une instance de reporting pour les autres sujets : évolution et paramétrage des modèles.

#### **Le Comité politiques d'investissements et gestion d'actifs :**

- > est une instance décisionnaire pour les points à présenter au conseil d'administration et les alertes du responsable de la fonction clé gestion des risques : politique de gestion des risques des investissements (y compris aménagements en cours d'exercice), politique gestion des risques de liquidité et concentration, politique d'allocation et gestion tactique des placements,
- > est une instance de reporting pour les autres sujets : perspectives économiques à court et moyen terme, exécution de la politique de gestion des risques des investissements (respect, performance, etc.), anticipations et perspectives en matière de gestion des placements, contrôle interne et maîtrise des risques, expertises externes (en cas de besoin).

## **Domaine pilotage des risques**

### **Le Comité pilotage des risques, audit et conformité Groupe :**

- > évalue le profil de risque,
- > propose le niveau d'appétence et une déclinaison en tolérances par type de risques,
- > fournit un cadre de gestion des risques,
- > définit les scénarii de stress contre lesquels la société entend se prémunir,
- > supervise les travaux ORSA (régulier et ponctuel) et soumet au CA des préconisations issues de l'analyse des résultats,
- > prépare notamment la mise à jour des politiques globale de gestion des risques, ORSA et de conformité, de contrôle interne, de sous-traitance, de continuité des activités et d'audit interne.

### ***B.3.1.2 Missions de la fonction gestion des risques, principaux travaux et compétences***

Dans le cadre de ses responsabilités, la fonction clé gestion des risques a pour rôle principal de faciliter la mise en œuvre du système de gestion des risques. La fonction clé doit notamment s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques et piloter les risques, en vision agrégée. Elle s'assure que tous les risques auxquels est exposée la société, sont gérés conformément au cadre arrêté par le conseil d'administration et la Direction générale.

La fonction clé gestion des risques agit sous la responsabilité du directeur général. Elle a un devoir de conseil auprès du directeur général et des administrateurs. Les décisions sont du ressort du directeur général ou du conseil d'administration, après avis dans certains cas du comité d'audit.

Les missions de la fonction clé gestion des risques sont :

- > aider le conseil d'administration, la Direction générale et les autres fonctions à mettre en œuvre efficacement le système de gestion des risques,
- > assurer le suivi du système de gestion des risques,
- > assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (présenté dans la partie C),
- > rendre compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseiller le conseil d'administration et la Direction générale sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques,
- > identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction clé gestion des risques s'assure également de l'adéquation des politiques écrites avec le fonctionnement de l'entreprise et s'assure que les éléments décrits dans les politiques correspondent à sa connaissance.

Pour la bonne réalisation de ses missions, la fonction clé gestion des risques dispose de toutes informations nécessaires, de toutes analyses utiles à la réalisation de celles-ci et de la possibilité de demander que des mesures correctrices soient prises.

La fonction clé gestion des risques assume la relation avec les autorités de tutelle sur son domaine. Elle est l'interlocuteur privilégié des organisations professionnelles sur les thèmes relevant de sa mission.

La fonction clé gestion des risques a un accès libre aux instances, notamment au comité d'audit d'ALTIMA ASSURANCES et elle participe aux séances du comité en qualité de membre invité, en fonction des sujets inscrits, dès lors qu'ils relèvent de son champ de compétences.

Le titulaire de la fonction clé Gestion des risques, actuaire membre de l'Institut des Actuaire, anime le système de gestion des risques en s'appuyant sur les dispositifs clés suivants :

- > une politique globale de gestion des risques qui établit annuellement la stratégie en matière de gestion des risques qui est ensuite déclinée dans des politiques « métiers »,
- > une cartographie des risques,
- > un outil de modélisation prospective permettant d'évaluer des risques, notamment dans le cadre des travaux de l'ORSA, outil géré en collaboration avec la fonction clé actuarielle.

### *B.3.1.3 Identification, stratégies, prises de décisions et communication sur les risques*

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, la gestion des risques couvre notamment les domaines suivants :

- > la souscription et le provisionnement : familles des risques de souscription,
- > la gestion actif-passif : famille des risques de marché,
- > les investissements : famille des risques de marché,
- > la gestion du risque de liquidité et de concentration : famille des risques de marché,
- > la gestion des risques opérationnels : famille des risques opérationnels,
- > la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque : famille des risques souscription et de défaut de contrepartie.

#### **Cartographie des risques**

La cartographie des risques regroupe toute l'information sur les risques auxquels est exposée ALTIMA ASSURANCES. Elle porte aussi bien sur les risques supportés (acceptés, garantis, ...) dans le cadre du métier d'assureur que sur ceux découlant de la mise en œuvre opérationnelle.

Elle a plusieurs objectifs :

- > décrire les risques et leur évaluation à un temps donné en vue d'alimenter l'ORSA,
- > hiérarchiser les risques à l'aide de différentes mesures et permettre de se concentrer sur certains risques,
- > identifier et valider/faire évoluer la stratégie de gestion des risques et les politiques « métiers »,
- > définir les responsabilités et les rôles/contributions des propriétaires de risque et des contributeurs à la maîtrise des risques,
- > piloter et suivre le système de gestion des risques,
- > organiser un reporting interne aux instances décisionnelles,

- > revoir annuellement les risques identifiés, compléter en fonction des évolutions internes ou externes.

Le processus de la cartographie des risques est formalisé sous la responsabilité de la fonction clé gestion des risques dans la politique globale de gestion des risques validée par le Conseil d'administration d'ALTIMA ASSURANCES.

La cohérence au sein du Groupe est assurée par la fonction clé Gestion des risques du groupe MAIF. L'approche Groupe retient les natures des risques selon trois niveaux de risques :

- > niveau 1 : les familles de risques (souscription, de marché, opérationnels, ...),
- > niveau 2 : les catégories de risques au sein d'une même famille (fraude interne par exemple),
- > niveau 3 : les risques. Ce niveau correspond aux risques identifiés dans chacune des catégories de risques, pour lesquels une description détaillée et un scénario d'évaluation sont précisés. Il s'agit d'une déclinaison opérationnelle du risque (compréhension et maîtrise du risque à un niveau opérationnel).

Les familles et catégories de risques ont été construites en cohérence avec celles définies dans le cadre de la formule standard réglementaire utilisée pour calculer le Capital de solvabilité requis. Le schéma synoptique présentant la structure de la cartographie tous risques du groupe MAIF (grandes familles et catégories de risques) est présenté en partie C.

### **Stratégie de gestion des risques**

Dans le cadre de ses responsabilités, la fonction clé Gestion des risques doit notamment s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques et piloter les risques, en vision agrégée. Elle s'assure que tous les risques auxquels est exposée ALTIMA ASSURANCES, sont gérés de manière adéquate.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique globale de gestion des risques, et ensuite déclinée opérationnellement au niveau de chacune des politiques « métiers ». La politique globale de gestion des risques formalise chaque année :

- > le fonctionnement du système de gestion des risques (gouvernance, organisation, fonction Gestion des risques, ...),
- > la présentation (ou des renvois) des risques auxquels est exposée ALTIMA ASSURANCES et leur méthode d'évaluation et leur gestion,
- > la définition de l'appétence et de la préférence au risque,
- > les orientations en matière de gestion des risques.

De manière à piloter les risques, à suivre les dispositifs de maîtrise des risques (et leur application), la fonction clé gestion des risques s'appuie sur les compétences des propriétaires de risques.

Les propriétaires de risques sont les responsables des entités métiers d'ALTIMA ASSURANCES qui ont une capacité d'action pour modifier le profil de risque de l'entreprise. Ils exercent un rôle central dans le système de gestion des risques.

La fonction clé Gestion des risques accompagne les propriétaires de risques dans leur réflexion, identifie les interdépendances des décisions sur d'autres risques éventuels et veille au respect de l'appétence et de la préférence au risque fixées par le Conseil d'administration. Les propriétaires de risques sont totalement intégrés au système de gestion des risques et ils y contribuent de manière

proactive par des échanges réguliers et des alertes, si nécessaires, auprès de la fonction clé Gestion des risques.

Des informations plus détaillées sur la stratégie de gestion des principaux risques auxquels ALTIMA ASSURANCES est exposée figurent dans la partie C.

### **Considération des risques dans la prise de décisions**

La gouvernance décisionnelle Solvabilité 2 mise en place permet de structurer un reporting adéquat à la fois sur l'activité, la performance ou la vision risque.

La gestion des risques relève de la responsabilité de tous à travers une coordination de toutes les actions quotidiennes. L'approche coordonnée et intégrée de la gestion des risques est animée par le titulaire de la fonction. La fonction clé gestion des risques s'assure du partage de l'information entre les acteurs, à la fois sur les activités récurrentes et stratégiques de l'entreprise.

La fonction clé gestion des risques de l'entreprise est membre permanent ou invité de ces comités permettant ainsi la mise sous tension et l'efficacité du système de gestion des risques. Ce fonctionnement permet également de s'assurer d'une bonne prise en compte des risques dans la chaîne décisionnelle et d'une bonne information des responsables des fonctions clés, essentielles pour la réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

La fonction clé vérification de la conformité vérifie la conformité des informations produites aux exigences réglementaires en s'appuyant sur le dispositif de contrôle interne selon le périmètre et les modalités définies dans les politiques de conformité et de contrôle interne.

La fonction clé actuarielle collabore notamment sur la qualité des données et les méthodes d'évaluation des risques (mesure quantitative et modèle prospectif).

L'audit interne réalise des missions d'audit du système de gestion des risques.

Des analyses de sensibilité sur le taux SCR sont réalisées dans certains dossiers.

### **Communication sur les risques**

Afin d'assurer en permanence l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques et permettre, le cas échéant, l'adoption de mesures correctrices, la fonction clé Gestion des risques rend compte au Comité de pilotage économique et réglementaire ALTIMA ASSURANCES, au Comité pilotage des risques, audit et conformité Groupe MAIF, au Comité d'audit d'ALTIMA ASSURANCES et au Conseil d'administration sur le déroulement de ses missions.

Elle informe régulièrement ces instances sur le degré du risque et des mesures correctrices mises en œuvre selon les modalités prévues par ces instances.

## **B.3.2 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)**

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) est l'un des outils du système de gestion des risques qui formalise et accompagne la prise de décision.

Pour la réalisation de l'ORSA régulier, le Groupe MAIF a retenu une fréquence annuelle. Certaines circonstances pourraient rendre l'ORSA nécessaire en dehors de l'échéance régulière annuelle. Cet ORSA dit « ponctuel » sera réalisé chaque fois que le profil de risque de l'entreprise évolue ou serait amené à évoluer de manière significative, sur décision des dirigeants effectifs ou bien encore pour répondre à une demande émanant de l'autorité de contrôle (ACPR). Le processus de réflexion pour le lancement d'un ORSA ponctuel a été enrichi de critères quantitatifs au niveau du Groupe MAIF.

### *B.3.2.1 Processus ORSA régulier*

La fonction clé gestion des risques pilote la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité dites « ORSA » (Own Risk and Solvency Assessment). Une politique ORSA a été arrêtée par le Conseil d'administration.

L'ORSA est réalisée via un travail collaboratif des fonctions clé gestion des risques et actuarielle et des administrateurs autour d'une vision intégrée des risques.

Cette vision rendement/risque se déploie progressivement au sein de l'entreprise.

Les résultats du processus ORSA permettent au conseil d'administration de formaliser :

- > le profil de risque de l'entreprise et les principaux facteurs de risque,
- > le respect de l'appétence au risque sur l'horizon temporel défini ainsi que la disponibilité et la suffisance des fonds propres,
- > les changements significatifs du profil de risque sur la période écoulée et les principales sensibilités sur les indicateurs financiers (sur le bilan en particulier),
- > le périmètre des risques non couverts par le SCR (ainsi que la portée de ces risques) et ceux devant faire l'objet d'un contrôle renforcé dit risque jugé important qu'il soit quantifiable ou non.

Les éléments ci-après décrivent les principales étapes clés du processus ORSA régulier tel que mis en place au sein d'ALTIMA ASSURANCES, en lien fonctionnel avec le groupe MAIF, à savoir :

1. la construction des tests de résistances,
2. l'évaluation des tests de résistance ORSA,
3. la détermination d'éventuelles actions de management,
4. la rédaction du rapport ORSA,
5. la validation du rapport.

La fonction clé gestion des risques coordonne l'exécution de l'ORSA. Ces travaux sont supervisés par le Comité pilotage des risques, audit et conformité Groupe MAIF qui soumet le rapport et ses conclusions au Conseil d'administration.

Après avis du Comité d'audit d'ALTIMA ASSURANCES, le Conseil d'administration valide le rapport ORSA.

Le rapport ORSA est examiné au moins une fois par an par le Conseil d'administration et à chaque fois que nécessaire en cohérence avec les éléments déclenchant listés dans la politique ORSA.

### *B.3.2.2 Lien entre la gestion du capital et le profil de risque*

ALTIMA ASSURANCES a identifié ses principaux risques. Elle immobilise des capitaux pour couvrir les pertes potentielles qui pourraient subvenir. À ce jour, le profil de risque d'ALTIMA ASSURANCES est en adéquation avec les hypothèses sous-jacentes du SCR. Par conséquent, ALTIMA ASSURANCES évalue ses risques « quantifiables » par la formule standard prévue par la réglementation. Ces mêmes risques peuvent faire l'objet de scénarii de stress permettant d'évaluer l'évolution des taux de solvabilité en cas de réalisation de tels événements. Des risques « non quantifiables » sont évalués à dire d'expert de manière qualitative.

## **B.4** Système de contrôle interne

### **B.4.1** Description du système de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne est structurée selon trois lignes de maîtrise et repose sur deux notions : le contrôle permanent regroupant le contrôle de premier et deuxième niveau et le contrôle périodique avec le contrôle de troisième niveau.

Le contrôle permanent de premier niveau encadre la première prise de risque qui se situe au niveau des opérationnels et de la hiérarchie sur le terrain. Le contrôle permanent de deuxième niveau anime et coordonne le système de contrôle interne.

Le contrôle périodique est indépendant des deux premiers niveaux et a pour vocation d'aider l'entreprise à atteindre ses objectifs en évaluant ses processus de gestion des risques, de contrôle, et plus globalement de gouvernance d'entreprise. Il est assuré par l'Audit interne (voir B.5).

Au sein d'ALTIMA ASSURANCES, le contrôle interne est assuré par les domaines qui sont directement placés sous la responsabilité du Directeur général et animé par le responsable Gestion des risques et Contrôle interne.

### **B.4.2** Fonction de vérification de la conformité

#### *B.4.2.1 Missions*

La fonction clé de vérification de la conformité veille à ce que les opérations d'ALTIMA ASSURANCES respectent la réglementation, les normes professionnelles et déontologiques. Elle contribue à limiter les risques de sanctions, de pertes financières et/ou d'image qui seraient liés à une non-conformité. Son périmètre d'activité concerne principalement :

- > la protection des assurés, adhérents, clients,
- > la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT),

- > la conformité des nouveaux produits et services, ainsi que la conformité des modifications substantielles de produits et services existants,
- > la protection des données personnelles,
- > la déontologie professionnelle,
- > la sécurisation des Sous-Traitants Importants ou Critiques (STIC).

### *B.4.2.2 Organisation de la fonction de vérification de la conformité et principaux travaux*

La fonction de vérification de la conformité s'insère dans le dispositif de contrôle interne d'ALTIMA ASSURANCES encadré par les politiques de gestion des risques et de contrôle interne. Cette fonction s'intègre dans le cadre plus large du contrôle permanent à l'échelle du Groupe MAIF.

Elle assiste et conseille les responsables de domaine dans la prévention des risques de non-conformité. Pour ce faire, elle a notamment en charge :

- > de contribuer aux réflexions ALTIMA ASSURANCES sur l'impact des évolutions légales et réglementaires,
- > de réaliser des diagnostics de conformité,
- > d'organiser la prise en compte des obligations de conformité,
- > d'organiser la mise en œuvre des actions de formation et d'information, en coordination avec la responsable Ressources humaines.

Les procédures internes font l'objet d'un examen par la fonction clé vérification de la conformité pour vérifier que les instructions sont conformes aux lois et règlements.

Les fiches de postes des différents responsables opérationnels incluent la dimension respect de la conformité des opérations aux procédures établies, ainsi qu'à la loi et aux règlements.

Chaque projet nouveau ou évolution d'un produit fait l'objet d'un examen par la fonction clé vérification de la conformité pour s'assurer de sa conformité aux lois et règlements.

ALTIMA ASSURANCES a rédigé annuellement sa politique de conformité, validée par le Conseil d'administration. Cette politique rappelle l'attachement d'ALTIMA ASSURANCES à l'application des exigences légales et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques.

## **B.5** Fonction d'audit interne

### **B.5.1** Missions

La finalité première de l'Audit interne est d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de gouvernance de l'entreprise.

Au travers de cette évaluation, l'Audit interne est la dernière « ligne de maîtrise », qui donne à l'entreprise une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations.

Au-delà de l'assurance donnée, l'Audit interne apporte aussi, par ses recommandations, des conseils d'amélioration.

Une valeur ajoutée complémentaire de l'Audit interne est de réaliser, grâce à son indépendance et sa qualification, des investigations ou états des lieux sur des sujets pouvant être sensibles, pour le compte de la Direction générale.

## B.5.2 Organisation de la fonction Audit interne et principaux travaux

La Direction de l'Audit interne de la MAIF assure la fonction clé d'audit interne d'ALTIMA ASSURANCES MAIF au sens de Solvabilité 2. Elle réalise par ailleurs des missions d'audit interne sur ALTIMA ASSURANCES pour les besoins de la MAIF, tête de Groupe au sens de la gouvernance et au sens comptable.

La Direction de l'Audit interne de la MAIF est rattachée hiérarchiquement conjointement au Président du Conseil d'administration et au Directeur général de la MAIF (dirigeants effectifs de la société). Elle rend également compte fonctionnellement :

- > au Comité d'Audit d'ALTIMA ASSURANCES;
- > aux dirigeants effectifs d'ALTIMA ASSURANCES pour ce qui relève de sa responsabilité de fonction clé d'audit interne d'ALTIMA ASSURANCES.

Ce rattachement et ces reportings au plus haut niveau, contribuent à l'indépendance de l'Audit interne.

La Direction Audit interne MAIF est composée à fin décembre 2019 d'une équipe pluridisciplinaire de 15 salariés, dimensionnée pour mener à bien ses missions. Les acteurs sont formés à la méthodologie de l'Audit interne directement issue de celle enseignée par l'IFACI, organisme dont l'Audit interne de la MAIF est membre. En fonction du thème des missions confiées, des formations spécialisées complémentaires peuvent être assurées ;

La Direction de l'Audit interne MAIF conduit ses activités en conformité aux Normes internationales de la pratique professionnelle de l'audit interne émises par l'IIA (Institute of Internal Auditors). Elle a obtenu le 14 février 2018 le label de certification 'The IIA / IFACI', label reconduit pour 2019 après audit de suivi.

L'Audit interne réalise principalement des missions d'assurance portant sur un processus, un thème ou une entité. En complément, il mène aussi ponctuellement des missions de conseil. Les conclusions d'audit font l'objet d'un dossier d'audit remis à la Direction générale d'ALTIMA ASSURANCES qui intervient formellement sur les plans d'action nécessitant un arbitrage. Après ces éventuels arbitrages, le dossier d'audit est adressé au Président, à la Direction générale et au Comité d'audit. Il contient les constats, les risques identifiés, les recommandations et le plan d'action des structures auditées.

Annuellement, l'Audit interne communique à la Direction générale, au Conseil d'administration et au Comité d'Audit des Risques et des Comptes un rapport comprenant les résultats des activités d'audit interne de l'année.

## B.6 Fonction actuarielle

### B.6.1 Missions

Les missions de la fonction actuarielle peuvent être regroupées selon quatre thématiques :

- > les provisions techniques :
  - coordonner le calcul des provisions techniques voire le superviser pour certains cas prévus par la directive Solvabilité 2,
  - garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
  - apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
  - comparer les meilleures estimations aux observations empiriques,
  - informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.
- > la souscription : émettre un avis sur la politique globale de souscription,
- > la réassurance : émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- > le système de gestion des risques : contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul du Capital de solvabilité requis (SCR) et du Minimum de capital requis (MCR) et pour ce qui concerne l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

### B.6.2 Organisation de la fonction actuarielle et principaux travaux

Le Responsable de la fonction clé Actuarielle est chargé d'études actuarielles au sein du service pilotage économique contrôle ; il est diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances (ISFA) qui forme des actuaires.

Il échange régulièrement sur les méthodes dans le cadre de la coordination au niveau du Groupe MAIF, afin de s'assurer de leur homogénéité à chaque fois que cela est pertinent et possible.

Dans son rapport actuariel annuel à destination du Conseil d'administration, la fonction clé actuarielle documente les travaux réalisés et les résultats, identifie les éventuelles lacunes, motive les différentes opinions exprimées sur les provisions techniques, la politique de souscription et la politique de réassurance et émet des recommandations.

Ce rapport ainsi que les opinions sont notamment partagés, en amont de la présentation aux instances, au sein du comité Groupe de la Fonction Actuarielle qui associe les différentes directions impliquées dans les travaux et traite principalement de deux thématiques :

- > la mise en place et le suivi du lien fonctionnel permettant d'assurer la cohérence des hypothèses et méthodes appliquées au sein du groupe MAIF,
- > le rapport actuariel et les avis de la fonction clé actuarielle.

Les principales réalisations de la fonction clé actuarielle pendant l'année de référence ont été les suivantes :

- > émissions de recommandations et le suivi des plans d'actions associés sur les trois domaines : provisions techniques, souscription et réassurance,
- > avis porté sur les politiques de souscription et réassurance,
- > participation au lien fonctionnel Groupe en vue d'assurer une cohérence entre les sociétés du Groupe MAIF. Membre du comité de fonction actuariel groupe,
- > backtesting et amélioration du modèle ORSA d'ALTIMA ASSURANCES, mise en place d'une lob vie découlant de la non vie ;
- > Suivi de la sinistralité et de la suffisance des tardifs ;
- > suivi des couts moyens d'ouvertures des dossiers sinistre dans le but de limiter les effets de sous ou sur-provisionnement,
- > Participation aux travaux qualité de données (mise en place d'un outil QDD, participation aux comités QDD groupes...);
- > participation à l'élaboration du décisionnel (recettes des montants attendus...).

## B.7 Sous-traitance

ALTIMA ASSURANCES dispose de deux types d'accords de sous-traitance :

- > des accords avec ses partenaires commerciaux, qui réalisent la distribution de ses produits, ainsi que, selon le mandat qui leur est confié, la gestion des contrats associés (y compris encaissement des primes),
- > des accords avec des prestataires de service intervenant dans la fourniture d'outils (notamment informatique et de téléphonie) ou la réalisation d'opérations liées à son activité d'assureur, que ce soit au sein du Groupe MAIF (placements, éditique, etc.), ou en dehors de celui-ci (et à chaque fois que faire se peut en coordination avec le Groupe MAIF (exemple : réseau d'experts, de garages, etc.)

ALTIMA ASSURANCES a rédigé sa politique de sous-traitance, validée par le Conseil d'administration, et a défini des règles en termes de sécurisation d'une sous-traitance importante ou critique.

ALTIMA ASSURANCES a identifié deux natures de sous-traitances importantes ou critiques, Groupe et Hors-Groupe.

La sous-traitance intra-Groupe porte sur les calculs actuariels et la gestion des placements.



Ces accords d'externalisation l'exposent à des risques opérationnels ayant un impact financier et de réputation dans une hypothèse de défaillance desdits prestataires de services.

## B.8 Autres informations

ALTIMA-ASSURANCES n'a pas identifié d'autre information significative à mentionner dans cette partie en dehors de ce qui est décrit ci-dessus.

C

# PROFIL DE RISQUE

## **C Profil de risque**

C.1 Risque de souscription

C.2 Risque de marché

C.3 Risque de crédit

C.4 Risque de liquidité

C.5 Risque opérationnel

C.6 Autres risques importants

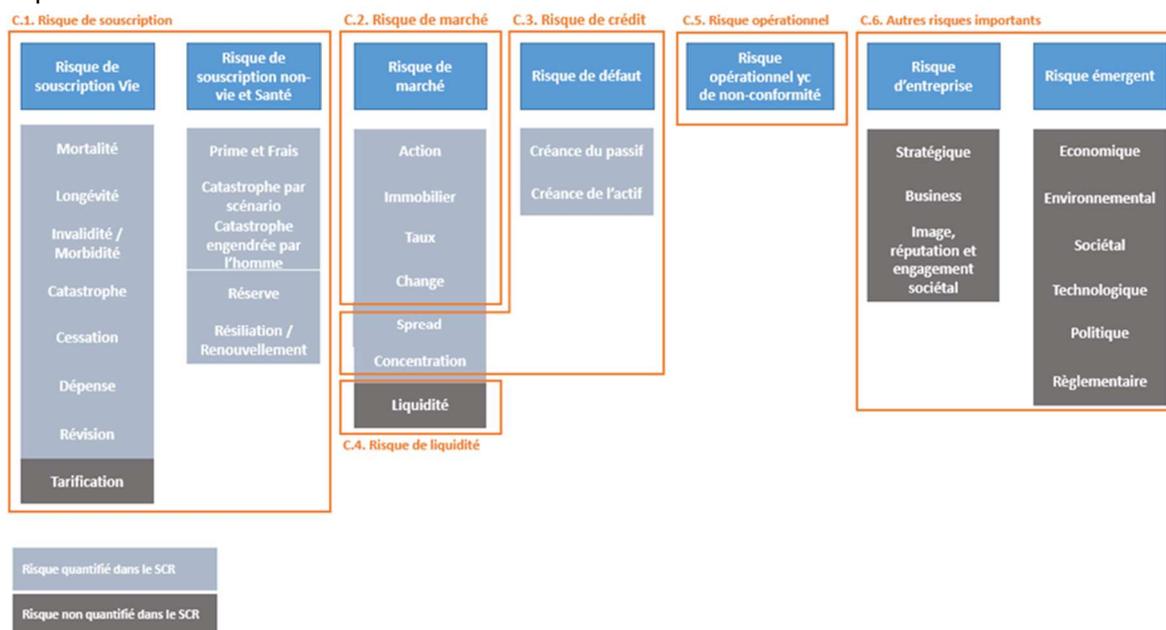
C.7 Autres informations

## C Profil de risque

Le profil de risques d'un assureur regroupe l'ensemble des risques auxquels la société d'assurance est exposée, la quantification de ces expositions et l'ensemble des mesures de protection à ces risques.

Les sections ci-après présentent de manière détaillée les principaux risques auxquels ALTIMA ASSURANCES est exposée. Des mesures utilisées pour évaluer les risques et des techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels ALTIMA ASSURANCES a recours sont également abordées ci-après.

Les principaux risques auxquels ALTIMA ASSURANCES est exposée résultent de son activité d'assureur non-vie, de son organisation et de son environnement, notamment économique. Le profil de risque décrit reflète les conclusions de la cartographie des risques, outil essentiel du système de gestion des risques. Le schéma synoptique suivant présente la structure de la cartographie des risques d'ALTIMA ASSURANCES.



Le profil de risque d'ALTIMA ASSURANCES est notamment évalué de manière quantitative selon le calcul du SCR déterminé selon la formule standard, pour la plupart des risques quantifiables. Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ 1 fois tous les 200 ans. Les résultats de ce calcul sont présentés dans la suite de ce rapport au § E.2.

Ainsi, les risques les plus importants pour ALTIMA ASSURANCES sont compris dans le calcul du SCR. Pour ces risques, la formule standard définie dans la directive Solvabilité 2 prévoit une méthode d'évaluation normalisée qui facilite la comparaison des sociétés d'assurance sur leur exposition aux

risques de natures différentes. Le calibrage de la formule standard est adapté pour la mesure du profil de risque d'ALTIMA ASSURANCES. Ces risques sont couverts par la mobilisation de fonds propres en quantité et en qualité suffisante (présentés dans la partie E) et par divers dispositifs de gestion des risques.

Dans le calcul du SCR, une réduction du besoin en capital est prévue pour tenir compte des effets de diversification entre les risques. Les principales catégories qui contribuent au SCR et génèrent de la diversification entre elles sont le risque de souscription non-vie et le risque de marché. Les autres catégories de risques, ont des expositions unitaires plus faibles.

D'autres risques significatifs pour ALTIMA ASSURANCES – Maîtrise des partenaires, risque de non qualité des données, risques SI, risque de pilotage – sont également détaillés. Ces derniers ne sont pas intégrés dans la formule standard, soit parce qu'ils ne sont pas quantifiables, soit parce qu'ils ne peuvent pas être couverts efficacement par des fonds propres. Ils sont couverts par des dispositifs de gestion des risques spécifiques.

Les traits saillants de l'exposition d'ALTIMA ASSURANCES à chacun de ces principaux risques sont présentés ci-dessous, après un rappel de la nature du risque.

Les principales techniques de gestion ou d'atténuation de ces risques mises en œuvre par ALTIMA ASSURANCES sont décrites. Ces techniques propres à chaque risque s'inscrivent dans le dispositif général de gestion des risques détaillé auparavant en § B.3.

Afin de faciliter la lecture, les principaux risques auxquels ALTIMA ASSURANCES est exposée sont regroupés au sein des modules suivants :

- > Risque de souscription
- > Risque de marché
- > Risque de crédit
- > Risque de liquidité
- > Risque opérationnel
- > Autres risques importants, incluant les risques d'entreprise et risques émergents.

Ces modules rappellent la structure de la cartographie tous risques. Les risques qui n'entrent pas dans le champ du SCR sont distingués, permettant ainsi de faire le lien avec la structure de la cartographie tous risques d'ALTIMA ASSURANCES.

## C.1 Risque de souscription

Chaque garantie de l'ensemble des contrats d'assurance doit être affectée à la ligne d'activité qui reflète au mieux le risque sous-jacent. In fine, quatre grandes familles de segmentation des engagements sont définies sous Solvabilité 2 : Vie, Non-vie, santé similaire à la vie (santé SLT) et santé non similaire à la vie (santé NSLT).

Appliquer une bonne segmentation (par ligne d'activité) est primordial car les calculs de SCR sont dépendants de cette maille de calcul.

Les branches d'assurance dans lesquelles les dommages, généralement matériels et causés par un événement soudain et accidentel, sont connus rapidement et réglés dans des délais relativement courts (par exemple l'assurance dommage) sont désignées branches courtes. Par opposition, il peut s'écouler des mois ou même des années entre la survenance d'un sinistre et le règlement définitif des dommages pour les branches longues (par exemple l'assurance responsabilité civile).

La correspondance entre les lignes d'activités et les principales garanties des contrats ALTIMA ASSURANCES est présentée dans la partie A.

Selon l'activité de l'assureur, le risque de souscription peut être composé d'un ou plusieurs éléments parmi les risques vie (longévité, mortalité, rachat...) risques santé (épidémie...) et risques non-vie (prime, réserve, catastrophe...). ALTIMA ASSURANCES est surtout affectée par ces derniers, qui traduisent les incertitudes relatives aux résultats des souscriptions des contrats d'assurance.

Le risque de souscription d'ALTIMA ASSURANCES, repose majoritairement sur la non-vie. Le risque de souscription se décompose en risque de prime, risque de réserve, risque catastrophe et risque de chute de prime.

ALTIMA ASSURANCES commercialise principalement des produits automobiles et MRH qui peuvent induire des risques :

- > de dérive de la sinistralité récurrente due soit aux fréquences (plus particulièrement en risque dommages), soit aux coûts moyens (plus particulièrement en responsabilité civile),
- > de survenance de sinistres exceptionnels : phénomènes climatiques (grêle, inondation, tempête...) ou liés à l'action humaine (explosion d'un véhicule dans un tunnel, incendie d'un immeuble avec propagation...).

Pour concevoir les produits et suivre leur adéquation et équilibre technique, ALTIMA ASSURANCES utilise son expérience, ses données et celles de la profession afin d'élaborer des estimations au plus juste via des méthodes statistiques et actuarielles. La mesure des engagements et des flux futurs des produits d'assurance s'appuie sur des hypothèses d'évolution prospective de facteurs d'origine économique, de sinistralité ou le comportement des assurés. Des études sont réalisées afin de déterminer les événements susceptibles d'affecter sensiblement ALTIMA ASSURANCES, permettant d'assurer une veille et de mesurer l'exposition à ces risques. Les risques de pointe, c'est-à-dire des sinistres de très forte intensité mais comportant une probabilité de survenance faible, sont cédés en réassurance

### C.1.1 Risques de prime

Encore appelé risque de tarification, le risque de prime correspond au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues.

La branche automobile concentre de manière significative l'essentiel du chiffre d'affaire d'ALTIMA ASSURANCES. De nombreuses causes peuvent être à l'origine de ce risque dont la dérive de la sinistralité par exemple (en fréquence et/ou en coût), ce qui pourrait dégrader le résultat et donc la solvabilité à terme.

Ce risque est évalué selon la formule standard.

### C.1.2 Risque de réserve

Le risque de réserve se matérialise lorsque les flux de règlements de sinistres diffèrent des provisions dans un sens défavorable.

Conformément à la pratique du secteur et aux obligations comptables et réglementaires, la société constitue des provisions (réserves) tant liées au règlement des charges qu'au titre des recours. Les provisions correspondent à une estimation du montant du passif à une date donnée établie en fonction de techniques de projection actuarielle. Ces estimations de provisions sont des prévisions du coût probable du règlement et de la gestion ultime des dossiers, sur la base de l'évaluation réalisée des faits et circonstances alors connus, de l'examen des profils historiques de règlement, d'estimations de tendances en matière de gravité et de fréquence des dossiers, de principes juridiques de responsabilité et d'autres facteurs.

La méthode d'estimation des provisions se fonde sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la constitution des réserves initiales et diffère selon la typologie branche longue ou branche courte.

Ce risque est évalué selon la formule standard.

### C.1.3 Risque catastrophe

Le risque catastrophe résulte d'évènements extrêmes ou irréguliers non intégrés dans les risques de prime et de réserve. Il peut être généré par un acte individuel ou par des évènements naturels.

Au cours de ces dernières années, les changements climatiques, dont le réchauffement, ont selon certaines études, augmenté le caractère imprévisible et la fréquence des catastrophes naturelles (notamment les ouragans, orages de grêle, tremblement de terre, feux, explosions, gelées et inondations) et, associés à des catastrophes engendrées par l'homme (dont les actes de terrorisme) ont contribué à l'incertitude concernant les tendances futures et expositions. L'évolution de ces risques est suivie par ALTIMA ASSURANCES, qui veille à gérer son exposition en commençant par

sélectionner et prévenir ces risques, maîtriser l'accumulation de ces risques, acheter de la réassurance et utiliser des données disponibles afin d'évaluer les risques potentiels de catastrophe.

Ce risque est évalué selon la formule standard.

### C.1.4 Risque de résiliation / renouvellement

Des évolutions législatives comme la loi dite « Hamon », qui facilite sous condition les résiliations en cours d'année par les assurés, peuvent aussi entraîner des mouvements sur les portefeuilles des sociétés. Par ailleurs, l'importance des partenariats de distribution expose ALTIMA ASSURANCES à un risque de résiliation du portefeuille lié au changement d'assureur par l'un de ses partenaires.

Le risque de résiliation / renouvellement, ou risque de chute, peut également concerner les phénomènes d'anti-sélection, qui jouent un rôle important dans les domaines de l'assurance et de la gestion des risques. Ces dysfonctionnements des marchés d'assurance résultent d'un problème d'asymétrie de l'information entre assureur et assuré.

Le problème d'anti-sélection survient lorsque la population est hétérogène et que l'assureur ne peut observer toutes les caractéristiques qui expliquent la sinistralité des assurés. Cette asymétrie d'information engendre l'exclusion des assurés dont le coût moyen est faible et dans un cas extrême, la disparition du marché.

Ce risque de résiliation / renouvellement ou de perte de portefeuille rentable est évalué selon la formule standard.

## C.2 Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Le risque de marché d'ALTIMA ASSURANCES se décompose en risque actions, risque de taux d'intérêt, risque de spread, risque de change et risque de concentration.

Le risque de spread de crédit est décrit en § C.3, consacré au risque de crédit.

ALTIMA ASSURANCES a délégué à la MAIF la mise en œuvre de sa gestion financière, de sa gestion actif-passif et de la comptabilité de ses placements.

ALTIMA ASSURANCES applique l'approche par transparence, qui consiste à calculer le Capital de solvabilité requis sur la base de chaque actif sous-jacent des organismes de placement collectif et autres investissements sous forme de fonds.

Les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance et de réassurance. À ce titre, des études actif-passif sont réalisées par la MAIF, orientant ainsi l'allocation stratégique d'actif en classe d'actifs et duration du portefeuille.

Les principaux risques identifiés sont les risques financiers (risques de marché, risque de concentration, risque de liquidité et risque de défaut) et les risques de durabilité (mauvaises pratiques ESG des entités financées et risques de non-adaptation à la transition énergétique et écologique).

À noter que pour le risque de marché (§ C.2), le risque crédit (§ C.3), le risque de liquidité (§ C.4) et les risques de durabilité (§ C.6.4), **le principe de la personne prudente** s'applique :

Les investissements dans des instruments financiers sont effectués après une analyse pour identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer les risques de manière adéquate et selon le « principe de la personne prudente ».

ALTIMA ASSURANCES détermine, chaque année, en collaboration avec les équipes Investissements et Placements et Gestion Actif-Passif de la MAIF, son allocation d'actifs et ses règles de gestion présentées dans la Politique de Gestion Tactique des Placements.

La Politique de Gestion des Risques des Investissements, la Politique de Gestion Tactique des Placements et la Politique de Gestion des Risques de Liquidité et Concentration d'ALTIMA ASSURANCES sont fixées de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. De même, les actifs sont majoritairement domiciliés dans les pays membres de l'OCDE. Cela permet de garantir leur disponibilité. Les investissements directs sont effectués selon un processus de sélection rigoureux des émetteurs et de limites portant sur le respect d'un haut niveau de qualité de portefeuille (exclusions, notations financières et extra-financières) et sur des stratégies de diversification par pays, secteur, et émetteur.

Par ailleurs, l'investissement dans une nouvelle classe d'actifs est conditionné à l'approbation du Comité de gestion des placements et actif-passif avant d'être validé par le Conseil d'administration.

Le respect de l'ensemble des Allocations et règles de gestion définies dans la Politique annuelle de Gestion Tactique des Placements ou validées lors des différents comités est vérifié quotidiennement.

Les équipes de gestion spécialisées par classes d'actifs effectuent quotidiennement un suivi des risques de marché. Elles réalisent leurs propres analyses des actifs financiers dans lesquels ALTIMA ASSURANCES investit, en amont de l'investissement et durant la période de détention.

## C.2.1 Risques sur les actions

Le risque actions correspond au risque de variation du cours des actions (cotées ou non cotées).

La volatilité des marchés financiers mondiaux a été faible en 2019. Les politiques accommodantes des banques centrales ont permis de soutenir le cycle économique ainsi que l'appétit pour le risque des investisseurs. Dans ce contexte, malgré un fléchissement de l'activité en cours d'année, les entreprises ont poursuivi leurs investissements et la consommation mondiale a été dynamique. En fin d'année, la performance des marchés actions a été soutenue par l'apaisement des incertitudes liées à la guerre commerciale sino-américaines et au Brexit. Les marchés actions sont désormais bien valorisés et par conséquent, particulièrement exposés à tout regain d'aversion au risque, qui pourrait générer des pics de volatilité.

Les équipes de la Direction des Investissements et des Placements de la MAIF procèdent à un suivi régulier du portefeuille ALTIMA ASSURANCES investi sur cette classe d'actifs.

Ce risque est évalué selon la formule standard.

## C.2.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de variation du prix ou de la valorisation d'un actif ou d'un passif financier résultant d'une variation défavorable des taux d'intérêt sans risque. Ceci inclut le risque de décorrélation entre l'actif et le passif.

En période de baisse des taux d'intérêt :

- > la valorisation au bilan des indemnisations sous forme de rentes augmente,
- > la valorisation du portefeuille d'obligations à taux fixe augmente,
- > en revanche, les nouveaux investissements réalisés sur des taux d'intérêt plus faibles font baisser le rendement du portefeuille.

À l'inverse, en période de hausse des taux :

- > la valorisation au bilan des indemnisations sous forme de rentes diminue,
- > la valeur du portefeuille d'obligations à taux fixe diminue, ce qui peut avoir un impact significatif sur la solvabilité,
- > en revanche, les nouveaux investissements réalisés sur des taux d'intérêt plus élevés augmenteront le rendement du portefeuille obligataire.

Ce risque est évalué selon la formule standard.

## C.2.3 Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation du prix ou de la valorisation d'un actif ou d'un passif financier libellé en devises étrangères résultant d'une évolution défavorable du cours de conversion avec la devise de référence (monnaie nationale).

ALTIMA ASSURANCES investit exclusivement sur des actifs libellés en Euro. Néanmoins, de manière limitée, elle est exposée aux risques de change dans le cadre de fonds d'investissements en gestion déléguée.

Ce risque est évalué selon la formule standard.

## C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte du principal (somme investie ou prêtée au départ) ou perte de rémunération financière résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout autre débiteur et auquel les sociétés d'assurance sont exposées sous forme de risque de spread, risque de concentration et risque de défaut de contrepartie.

ALTIMA ASSURANCES est principalement exposée en ce qui concerne :

- > les placements financiers, et plus particulièrement le portefeuille obligataire (risque de spread),
- > les créances sur les réassureurs, nées des opérations de cession en réassurance (risque de défaut),
- > les créances sur les banques, nées des dépôts de trésorerie (risque de défaut),
- > les primes des clients, recours sur des sociétés tiers, commissions... (risque de défaut).

Le principe de la personne prudente décrit au §C.2 (risque de marché) s'applique au risque de crédit.

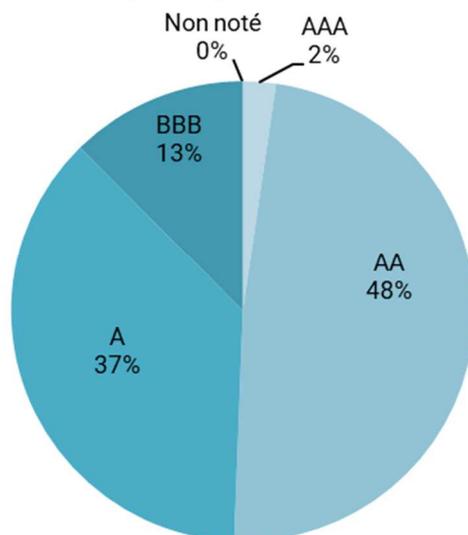
### C.3.1 Risque de spread

Le risque de spread de crédit est le risque de variation du prix ou de la valorisation d'un actif résultant d'une évolution défavorable de l'écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et le taux de rentabilité actuariel d'un emprunt sans risque de durée identique. L'origine du risque est une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur obligataire (hors obligations souveraines zone euro). Le spread est également couramment appelé prime de risque.

Le risque de spread est maîtrisé par la mise en place d'un processus de sélection rigoureux des émetteurs et de limites portant sur le respect d'un haut niveau de qualité de portefeuille (limites par notation) et sur des stratégies de diversification par pays, secteur et émetteurs.

À fin 2019, le portefeuille obligataire, ventilé par notation, est présenté ci-dessous.

Portefeuille obligataire par notation en valeur de marché



Ce risque est évalué selon la formule standard.

### C.3.2 Risque de concentration

Le risque de concentration se définit comme le risque découlant de toutes les expositions au risque qui sont assorties d'un potentiel de perte suffisamment important pour menacer la solvabilité ou la situation financière d'ALTIMA ASSURANCES. Ce risque découle ainsi, soit d'un manque de diversification du portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante à un seul et unique émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

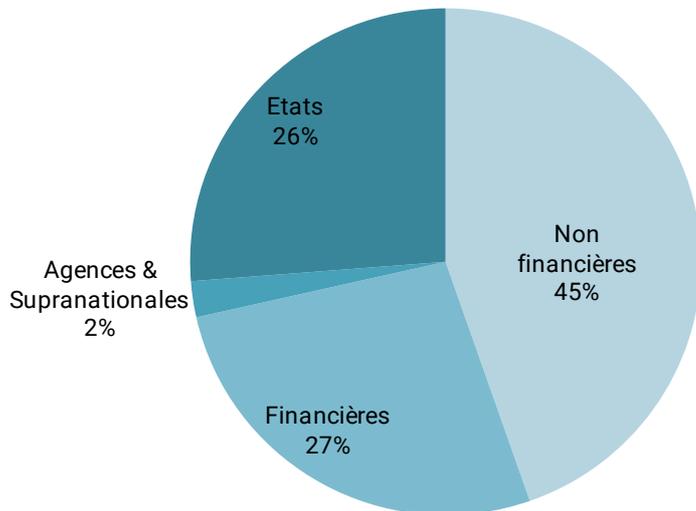
Le risque de concentration de marché est limité à ALTIMA ASSURANCES par la mise en place de différents niveaux de diversification dans le cadre de la politique de gestion tactique des placements :

- > le premier niveau de diversification est établi à partir d'une matrice d'allocation des actifs qui fixe des proportions minimales et maximales pour chacune des grandes classes d'actifs de l'univers d'investissements,
- > de plus, des règles de dispersion existent pour la gestion directe,
- > enfin, des ratios d'emprise sont imposés par la politique de gestion tactique des placements pour la gestion déléguée, hors fonds dédiés aux sociétés du groupe MAIF.

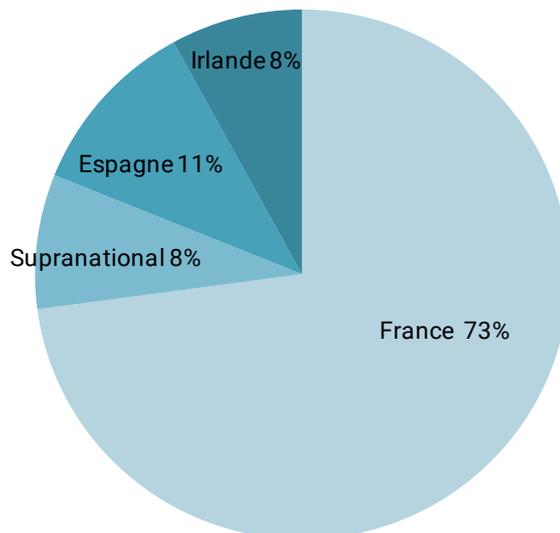
Le respect de ces limites est vérifié à chaque souscription sur un émetteur.

À fin 2019, le portefeuille obligataire en direct, ventilé par secteur, est présenté ci-après.

Le secteur Agences & Supranationales regroupe les institutions gouvernementales supranationales comme l'Union Européenne ou la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).



L'exposition d'ALTIMA ASSURANCES aux titres souverains émis par les États, agences et supranationales est présentée ci-dessous.



Dans le cadre de la gestion déléguée, le Groupe MAIF a défini plusieurs critères de sélection des sociétés de gestion (ou de toute autre entité assurant ou conseillant la gestion).

Le risque de concentration est évalué selon la formule standard (SCR marché).

### C.3.3 Risque de défaut de contrepartie pour les réassureurs

Le risque de défaut de contrepartie est le risque qu'un débiteur ou qu'une contrepartie d'ALTIMA ASSURANCES n'honore pas ses engagements dans les conditions initialement prévues (livraison, paiement, remboursement, etc.).

Le risque de défaut de contrepartie pour les réassureurs est géré en amont de la souscription des traités de réassurance, notamment en définissant des critères de sélection des réassureurs, essentiellement sur la notation des réassureurs et sur la dispersion des réassureurs de manière à éviter une exposition excessive à un réassureur en particulier.

Au cours de l'année, un suivi régulier est réalisé sur les traités de réassurance. Ce suivi comprend notamment :

- > la constitution des comptes de trésorerie,
- > la réalisation des comptes techniques annuels, par traités et par types de risques couverts,
- > l'évolution des notations des réassureurs,
- > la communication des informations aux réassureurs,
- > le recouvrement et le suivi des soldes à régler.

Le risque de défaut est évalué selon la formule standard.

## C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se décompose en deux risques :

- > le risque d'illiquidité, qui se définit comme le risque de ne pas pouvoir céder des actifs en vue d'honorer les engagements financiers de l'assureur au moment où ceux-ci deviennent exigibles. ALTIMA ASSURANCES, tout comme le Groupe MAIF, considère également comme risque d'illiquidité, le risque de céder nécessairement des actifs dans des conditions dégradées pour honorer ses engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles (risque de devoir vendre des actifs en moins-values et donc de générer des pertes pour faire face aux engagements : décaissements pour régler les sinistres, les frais généraux...)
- > le risque de trésorerie, qui correspond à une impossibilité de faire face aux engagements de court terme (décaissements pour régler la sinistralité, les frais généraux...).

Le principe de la personne prudente décrit au §C.2 (risque de marché) s'applique au risque liquidité.

ALTIMA ASSURANCES investit majoritairement sur des supports considérés comme liquides (placements monétaires, emprunts d'État de la zone Euro, obligations dites « investment grade » émises par des agences, des entreprises et des banques, ...). La part importante de titres liquides dans le portefeuille d'ALTIMA ASSURANCES doit permettre de faire face à un besoin imprévu de trésorerie sans avoir à céder des titres difficilement cessibles. Les flux récurrents générés par les obligations, les dividendes et les loyers assurent des entrées régulières en trésorerie.

En ce qui concerne les actifs cotés, dans des conditions "standards" de marché et de volatilité, ALTIMA ASSURANCES considère que le risque est maîtrisé.

Des travaux actif-passif sont réalisés chaque année par l'entité Gestion actif-passif et étude financière de la MAIF, en amont de la rédaction des politiques de gestion des risques d'investissement et de gestion tactique des placements. Ces travaux intègrent notamment la définition de l'allocation stratégique d'actifs et l'analyse du risque de liquidité avec une vision moyen/long terme, ainsi il en découle la détermination de limites opérationnelles sur les investissements.

Au moins une fois par an, une analyse des risques de liquidité est réalisée.

## C.5 Risque opérationnel

La définition du risque opérationnel, telle que rédigée dans les textes Solvabilité 2, est celle retenue par ALTIMA ASSURANCES : « Le risque opérationnel est un risque de perte provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes, de systèmes ou d'événements externes ».

Cette définition recouvre notamment les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents- incendies-inondations sur les bâtiments.

Ce risque est évalué selon la formule standard, via une approche forfaitaire globale et indépendante des risques sous-jacents.

À la différence des risques métiers précédemment décrits, les risques opérationnels sont difficilement quantifiables, se situent à la frontière des risques de marché, de souscription ou de contreparties et ont la particularité d'être souvent méconnus et sous-estimés, par exemple en termes d'impact image, de manque à gagner ou de pertes. Afin de les prendre en compte dans le profil de risques de l'entreprise, ALTIMA ASSURANCES s'appuie sur une approche à dire d'expert, compte tenu de sa petite taille et de la spécificité de ses activités. Elle permet d'objectiver au mieux l'évaluation en s'appuyant sur les données contextuelles de l'entreprise.

Les principaux risques opérationnels d'ALTIMA ASSURANCES identifiés sont :

### **Risque de sous-traitance importante ou critique (STIC)**

Du fait de son modèle de distribution par l'intermédiaire de partenaires, ALTIMA ASSURANCES est soumis au risque de sous-traitance.

Le risque et le dispositif ALTIMA ASSURANCES sont présentés en § B.7.

### **Risque d'indisponibilité du système d'information et des bâtiments**

ALTIMA ASSURANCES dispose d'un système d'information actif/actif hébergé dans deux datacenters distants d'une dizaine de kilomètres et mis à jour en temps réel. Ce SI permet de gérer les opérations courantes d'assurances sur les systèmes contrat et sinistres. Les équipes informatiques ont élaboré

et tiennent à jour un Plan de Reprise des Activités SI (PRA-SI) ainsi qu'un dispositif de gestion de crise, couvrant tous les évènements entraînant l'indisponibilité totale ou partielle d'une des deux salles informatiques.

#### **Risque de non-conformité à des obligations réglementaires**

Afin de sécuriser la mise en conformité aux nombreuses obligations réglementaires qui s'imposent aux sociétés d'assurance, ALTIMA ASSURANCES, avec l'appui de la fonction clé vérification de la conformité du groupe MAIF, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, tant sur la réglementation existante que sur la déclinaison des réglementations nouvelles.

## **C.6 Autres risques importants**

En plus des risques décrits ci-avant, ALTIMA ASSURANCES a identifié des risques émergents et des risques d'entreprise, à savoir :

- > le risque de construction, maintenance ou usage inadapté ou inadéquat des modélisations,
- > le risque de réputation et gestion de crise,
- > le risque d'évolution économique ou juridique,
- > le risque de durabilité : risque ESG (environnement, social et gouvernance) en matière de gestion d'actifs et risque lié à la transition énergétique et écologique.

Pour ces risques, l'impact n'est pas quantifiable avec précision. Cependant, des processus de gestion des risques et de contrôle interne ont été déployés de manière à fournir une maîtrise attentive des risques et une sécurité raisonnable de l'activité, de la solvabilité et de la situation financière de l'entreprise.

### **C.6.1 Risque d'usage inadéquat des modélisations**

Communément appelé risque de modèle, ce risque concerne tous les acteurs du marché. Il peut se définir comme étant le risque d'obtenir des prévisions ou indications erronées conduisant soit à des décisions managériales impropres soit des erreurs d'évaluations.

Un grand nombre de facteurs peuvent contribuer au risque de modèle, la maîtrise de ce risque passe donc par un ensemble de procédures destinées à vérifier la qualité des données, la validité des traitements effectués et la cohérence des résultats. Elle requiert également une démarche d'amélioration continue du modèle et du système de contrôle interne dans lequel il se trouve intégré.

Les principales activités potentiellement concernées par le risque de construction, maintenance ou usage inadapté ou inadéquat des modélisations concernent de nombreux domaines, dont la réassurance, le provisionnement, la tarification, la gestion actif-passif et l'allocation stratégique d'actif.

## C.6.2 Risques de réputation et gestion de crise

Dans le cadre de la stratégie d'intégration d'ALTIMA ASSURANCES au sein du groupe MAIF et pour répondre aux objectifs d'innovation et de singularité, les choix opérés en termes de partenariats se font dans un souci de préserver le capital marque de la MAIF.

La gestion de crise peut conduire à activer notamment les dispositifs de continuité des activités propres à ALTIMA ASSURANCES ou commun au groupe MAIF, ces derniers étant décrit en § B4

## C.6.3 Risque d'évolution économique ou juridique

ALTIMA ASSURANCES est attentive, via un dispositif de veille et de coordination Groupe, à toute évolution juridique ou économique qui conduirait à une perte de compétitivité (via un accroissement des engagements) des produits d'assurance Non-vie.

## C.6.4 Risque de durabilité

Le principe de la personne prudente décrit au §C.2 (risque de marché) s'applique en matière de gestion d'actifs au risque de durabilité.

### *C.6.4.1 Risque ESG (environnement, social et gouvernance) en matière de gestion d'actifs*

Une politique d'investissements et de placements en contradiction avec la raison d'être du Groupe MAIF constituerait un risque en termes d'image et de réputation.

De plus, une mauvaise gestion des enjeux extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) par les entreprises ou projets dans lesquels le groupe MAIF investit pourrait entraîner une perte de valeur financière de ces investissements (perte de marchés ou de droits d'opérer, sanctions financières, procès, coûts additionnels...).

En cohérence avec sa raison d'être et ses valeurs, le Groupe MAIF s'engage dans la prise en compte des risques extra-financiers dans ses politiques d'investissements (Politique de Gestion des Risques des Investissements et Politique de Gestion Tactique des Placements), et dans une démarche d'investisseur 100% responsable.

Cette démarche d'investisseur 100% responsable consiste à évaluer systématiquement et en préalable à tout investissement les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises et des États dans lesquels elle investit directement, ainsi que la démarche de prise en compte des sujets extra-financiers par les fonds d'investissement qu'elle sélectionne.

Ainsi, les gérants d'actifs financiers du groupe MAIF ne peuvent investir directement que dans des États qui ont aboli la peine de mort et présentent des niveaux de sécurité, développement humain retraité des inégalités et maîtrise de la corruption satisfaisants. Dans le même sens, les entreprises qui ne répondraient pas aux attentes du groupe MAIF en matière d'orientation de leur activité ou de bonnes pratiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ne peuvent pas être financées directement (grâce à l'analyse ESG).

Le groupe MAIF s'engage ainsi à ne pas financer directement les entreprises qui ne respecteraient pas les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises qui commercialisent des armes, les producteurs de tabac, les entreprises liées au charbon. En gestion déléguée, les gérants font leurs meilleurs efforts pour intégrer l'ISR et le financement de la transition énergétique et écologique dans chaque classe d'actifs. En complément, un suivi quotidien des actualités concernant les entreprises dans le portefeuille géré en direct est effectué. En cas de controverse sur une société, une analyse des expositions sur l'ensemble du portefeuille (gestion directe et gestion déléguée) via la transparisation est réalisée.

Pour 2020, l'objectif d'allocation ISR pour le groupe MAIF est d'investir au moins 80% des actifs financiers (hors participations stratégiques et immobilier d'exploitation) dans des supports qui prennent en compte les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

#### *C.6.4.2 Risque lié à la transition énergétique et écologique*

Le groupe MAIF s'inscrit dans la transition énergétique et écologique (risque physique, risque de transition et risque de responsabilité) en proposant notamment une politique d'investissements en adéquation avec les enjeux liés au changement climatique.

Une mauvaise prise en compte de la transition climatique et énergétique dans les investissements constituerait un double risque pour le groupe MAIF :

- > Une perte de contrôle sur les externalités négatives provoquées par les entreprises, États et projets financés par le Groupe.
- > Une perte de valeur ou de capital associée aux conséquences physiques du changement climatique, à une mauvaise adaptation des entreprises ou politiques publiques à la transition énergétique, et aux risques d'image ou juridiques induits par la lutte contre les émissions de substances polluantes et de gaz à effet de serre.

Le groupe MAIF s'engage à intégrer les enjeux liés à la transition énergétique et écologique dans ses investissements financiers en gestion directe et déléguée. Les principales lignes directrices sont les suivantes :

- > Refuser d'investir directement dans des entreprises minières produisant du charbon thermique, réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce au charbon thermique, produisant plus de 20% de leur électricité à partir de charbon ou développement de nouveaux projets de mines, centrales et infrastructures charbon :

- > Investir au moins 5 % des actifs financiers (hors participations stratégiques et immobilier d'exploitation) en faveur de la transition énergétique et écologique ;
- > Participer à l'initiative Climate Action 100+ afin d'inciter les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre à aligner leurs activités avec l'atteinte de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique en-dessous de 2°.

En parallèle, le groupe MAIF évalue les émissions de gaz à effet de serre induites par ses placements financiers, ainsi que l'alignement du mix énergétique des producteurs d'électricité qu'elle finance avec un scénario de réchauffement climatique à 2°C.

Par ailleurs, une veille active est menée sur les évolutions règlementaires sur le climat, les nouveaux outils et les nouvelles méthodologies d'analyse des risques climatiques des portefeuilles d'investissements financiers.

Le groupe MAIF procède également à une veille sur les impacts physiques du réchauffement climatique en particulier pour des événements extrêmes ou l'offre d'assurance. L'approche RSE tâche de sensibiliser les sociétaires sur l'urgence climatique au regard des usages quotidiens. Plusieurs solutions éducatives sur le thème du développement durable sont proposées par le groupe MAIF et mis à la disposition de tous.

Le groupe MAIF mène des actions pour réduire l'impact environnemental lié à ses immeubles d'exploitation et moyens généraux. Sa stratégie repose sur les objectifs de diminution des sources de pollution et la préservation des ressources. Elle se traduit par des actions concrètes : la réduction de la consommation énergétique, l'intégration des principes d'économie circulaire dans ses achats de mobilier ou encore le respect des référentiels de Haute Qualité Environnementale (NF HQE). Ses démarches sont certifiées et, en particulier, la MAIF est ISO50001 pour son management de l'énergie.

## C.6.5 Risques émergents

De par ses objectifs dédiés à la déclinaison du plan stratégique du groupe MAIF relatifs à l'innovation et à l'expérimentation de nouvelles offres d'assurance, ALTIMA ASSURANCES est également en veille sur les risques émergents. Les risques émergents sont les risques non encore connus, qui peuvent se développer ou qui existent déjà et évoluent constamment. Les risques émergents sont ainsi caractérisés par un haut degré d'incertitude, puisque certains ne se manifesteront jamais. Les risques émergents font l'objet d'un processus spécifique d'identification et d'analyse en s'appuyant notamment sur la veille de marché du groupe MAIF.

La vocation stratégique d'ALTIMA ASSURANCES est de préparer le groupe MAIF sur l'anticipation et l'émergence des nouvelles solutions d'assurances (assurances à la demande, ...)

## C.7 Autres informations

La société n'a pas recours à des véhicules de titrisation.



La titrisation est une technique financière qui vise à transférer à des investisseurs des actifs financiers en les transformant en titres financiers émis sur le marché des capitaux, le tout via une société ad'hoc.

ALTIMA ASSURANCES n'a pas réalisé d'opération de mise en pension au cours de l'exercice 2019. Une mise en pension est une transaction dans le cadre de laquelle des obligations sont cédées en échange de liquidités moyennant une rémunération négociée, pour une durée définie à l'avance de moins d'un an.

D

**VALORISATION À DES  
FINS DE SOLVABILITÉ**

## **D Valorisation à des fins de solvabilité**

D.1 Actifs

D.2 Provisions techniques

D.3 Autres passifs

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

D.5 Autres informations

## D Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs d'ALTIMA ASSURANCES concourt à la détermination du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles pour les couvrir, présentés dans la suite de ce rapport en partie E.

Le bilan repris ci-après présente le bilan prudentiel, établi selon les règles définies dans la directive Solvabilité 2 et ses textes d'application. Le montant des actifs et passifs valorisé selon les normes comptables françaises y figure également à titre de comparaison. L'actif net correspond à la différence entre le total de l'actif et le total du passif. Le bilan est arrêté au 31 décembre 2019.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros.

ACTIF	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Ecart
<b>Écarts d'acquisitions</b>	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	89	- 89
<b>Actifs incorporels</b>	-	10 884	- 10 884
Impôts différés actifs	2 587	-	2 587
<b>Excédent de régime de retraite</b>	-	-	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	729	- 729
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	58 499	55 857	2 642
Immobilier (autre que pour usage propre)	-	-	-
Participations	1 210	1 210	0
Actions	0	0	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	0	0	-
Obligations	46 293	43 689	2 604
Obligations d'Etat	13 225	12 167	1 058
Obligations de sociétés	33 068	31 522	1 546
Obligations structurées	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Fonds d'investissement	8 245	8 207	38
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	2 751	2 751	-
Autres placements	-	-	-
<b>Placements en représentation de contrats en UC ou indexés</b>	-	-	-
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
<b>Provisions techniques cédées</b>	40 103	55 780	- 15 677
Non vie et santé similaire à la non-vie	40 103	55 780	- 15 677
Non vie hors santé	40 103	55 780	- 15 677
Santé similaire à la non vie	-	-	-
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-
Vie hors santé, UC ou indexés	-	-	-
UC ou indexés	-	-	-
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>	-	-	-
<b>Créances nées d'opérations d'assurance</b>	9 143	9 143	-
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	170	170	-
<b>Autres créances (hors assurance)</b>	3 384	3 384	-
<b>Actions auto-détenues</b>	-	-	-
<b>Instruments de fonds propres appelés et non payés</b>	-	-	-
<b>Trésorerie et équivalent trésorerie</b>	3 472	3 472	-
<b>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</b>	-	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>117 358</b>	<b>139 508</b>	<b>- 22 149</b>

PASSIF	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Ecart
<b>Provisions techniques – non-vie</b>	<b>77 815</b>	<b>92 166</b>	<b>- 14 352</b>
Provisions techniques non-vie (hors santé)	77 815	92 166	- 14 352
Provisions techniques calculées comme un tout	-	92 166	- 92 166
Meilleure estimation	73 419	-	73 419
Marge de risque	4 395	-	4 395
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	-	-	-
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-
Meilleure estimation	-	-	-
Marge de risque	-	-	-
<b>Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)</b>	<b>776</b>	<b>1 093</b>	<b>- 317</b>
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	-	-	-
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-
Meilleure estimation	-	-	-
Marge de risque	-	-	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	776	1 093	- 317
Provisions techniques calculées comme un tout	-	1 093	- 1 093
Meilleure estimation	765	-	765
Marge de risque	11	-	11
<b>Provisions techniques UC ou indexés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-
Meilleure estimation	-	-	-
Marge de risque	-	-	-
<b>Autres provisions techniques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passifs éventuels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions autres que les provisions techniques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provision pour retraite et autres avantages</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes pour dépôts espèces des réassureurs</b>	<b>4 533</b>	<b>4 533</b>	<b>-</b>
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produits dérivés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes nées d'opérations d'assurance</b>	<b>1 188</b>	<b>1 188</b>	<b>-</b>
<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>1 001</b>	<b>1 001</b>	<b>-</b>
<b>Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)</b>	<b>2 368</b>	<b>2 368</b>	<b>-</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	-	-	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	-	-	-
<b>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>87 680</b>	<b>102 349</b>	<b>- 14 669</b>

L'établissement du bilan, selon les règles en normes Solvabilité 2 et selon les normes comptables françaises, s'appuie sur certaines hypothèses et estimations.

### Principes généraux de valorisation des actifs et passifs dans le bilan en normes Solvabilité 2

La directive Solvabilité 2 requiert une valorisation économique des actifs et passifs. Ainsi, les actifs et passifs sont comptabilisés à la juste valeur, i.e. le montant pour lequel ils pourraient être échangés (actifs) ou transférés ou réglés (passifs) dans des conditions de concurrence normales entre parties informées et consentantes.

### Principales différences avec les normes comptables françaises

Les principales différences de valorisation entre le bilan en normes Solvabilité 2 et le bilan établi selon les normes comptables françaises portent sur les postes suivants :

- > valorisation nulle des actifs incorporels dans le bilan en normes Solvabilité 2,

- > revalorisation des placements à la juste valeur dans le bilan en normes Solvabilité 2, intégrant les plus et moins-values latentes à la valeur historique corrigée des amortissements et dépréciations retenue dans le bilan en normes comptables françaises,
- > revalorisation en valeur économique des provisions techniques dans le bilan en normes Solvabilité 2 par rapport à la valeur selon les normes comptables françaises, en général non actualisée et intégrant une marge de prudence
- > comptabilisation d'impôts différés dans le bilan en normes Solvabilité 2, qui ne sont pas reconnus dans le bilan en normes comptables françaises.

Par ailleurs, l'évaluation des actifs et des passifs a été réalisée sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Les § D1, D2 et D3 ci-après développent le contenu des postes les plus significatifs du bilan et détaillent les principes généraux de valorisation décrits ci-dessus pour le bilan en normes Solvabilité 2 en les comparant aux normes comptables françaises, respectivement pour les actifs, les provisions techniques et les autres passifs (hors provisions techniques). Le § D4 revient sur les principales natures d'actifs pour lesquelles des méthodes de valorisation alternatives à l'utilisation directe ou indirecte d'un marché actif sont utilisées.

## D.1 Actifs

Les principaux postes de l'actif du bilan d'ALTIMA ASSURANCES sont présentés et détaillés dans cette section :

- > actifs incorporels
- > immobilisations corporelles détenues pour l'usage propre d'ALTIMA ASSURANCES,
- > participations,
- > actions,
- > obligations,
- > fonds d'investissement,
- > provisions techniques cédées,
- > les impôts différés actifs,
- > autres actifs.

### D.1.1 Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment des progiciels informatiques et des licences.

Dans le bilan en normes Solvabilité 2, faute de marché actif sur lequel la juste valeur de ces actifs incorporels pourrait être constatée, ces actifs sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les actifs incorporels valorisés en normes comptables françaises au coût d'acquisition, corrigé des amortissements et d'éventuelles dépréciations, sont éliminés.

## D.1.2 Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Ce poste regroupe le mobilier, matériel et les aménagements d'exploitation, ALTIMA ASSURANCES ne disposant pas d'actifs immobiliers.

Leur valeur est éliminée en normes Solvabilité 2, étant considéré qu'ils n'ont pas réellement de valeur de marché.

En normes comptables françaises, ces actifs sont valorisés au coût historique, corrigé des amortissements et d'éventuelles dépréciations.

## D.1.3 Placements

La grande majorité des titres détenus par ALTIMA ASSURANCES est valorisée par référence aux prix de transactions sur un marché actif pour le même actif ou pour des actifs similaires. Compte tenu de la qualité de son portefeuille d'instruments financiers, ALTIMA ASSURANCES considère que la valorisation de l'essentiel de ses placements ne présente ainsi pas d'incertitudes significatives.

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs correspond au prix de transactions constatées sur ce marché, lorsqu'ils sont disponibles. Le marché est considéré comme actif si des cours présentant une dispersion limitée peuvent être obtenus aisément et régulièrement auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un service de cotation ou d'autres sources externes et qu'ils reflètent des transactions réelles. Comme le nombre et le volume de transactions peuvent parfois difficilement être appréciés, ALTIMA ASSURANCES prend également en compte la fréquence d'alimentation des cotations comme critère d'activité du marché. En pratique, le dernier cours coté est retenu.

En l'absence de transactions constatées sur un marché actif, l'évaluation est confiée à des prestataires externes et indépendants ou repose sur des techniques de valorisation. Ces techniques intègrent une part importante de jugement, liée au choix des méthodes de valorisation, des hypothèses retenues, des paramètres et des données utilisés. Elles s'appuient autant que possible sur des données de marché observables. Pour les participations, des méthodes de valorisation spécifiques sont prévues dans les textes d'application de la directive Solvabilité 2. Ces méthodes sont précisées ci-après.

### *D.1.3.1 Participations*

Les participations correspondent aux entreprises liées à ALTIMA ASSURANCES dans lesquelles ALTIMA ASSURANCES détient au moins 20 % du capital.

Le poste participations correspond principalement aux actions ALTIMA COURTAGE valorisées à leur valeur nette comptable.

Ces actions sont valorisées selon la méthode retenue dans les comptes annuels publiés en normes comptables françaises correspondant au montant pour lequel elles pourraient être échangées dans

le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

### *D.1.3.2 Actions non cotées*

Sont classées dans la rubrique « Actions non cotées » les actions de sociétés qui ne sont pas des entreprises liées et qui ne sont pas cotées sur un marché réglementé.

Les actions sont valorisées selon la méthode retenue dans les comptes annuels publiés en normes comptables françaises correspondant au montant pour lequel elles pourraient être échangées dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Ainsi, ces actions sont valorisées selon la méthode retenue en normes comptables françaises.

### *D.1.3.3 Obligations*

Les obligations d'État regroupent les obligations et titres de créances négociables émis ou garantis par :

- > des autorités publiques,
- > des administrations centrales,
- > des institutions publiques supranationales,
- > des administrations régionales ou municipales.

Les obligations de sociétés sont constituées des obligations et titres de créances négociables ainsi que des titres participatifs et subordonnés émis par des entreprises.

Les obligations sont valorisées à la juste valeur dans le bilan en normes Solvabilité 2. Toutefois, pour un nombre limité d'obligations ou autres titres de sociétés, le prix de revient est conservé.

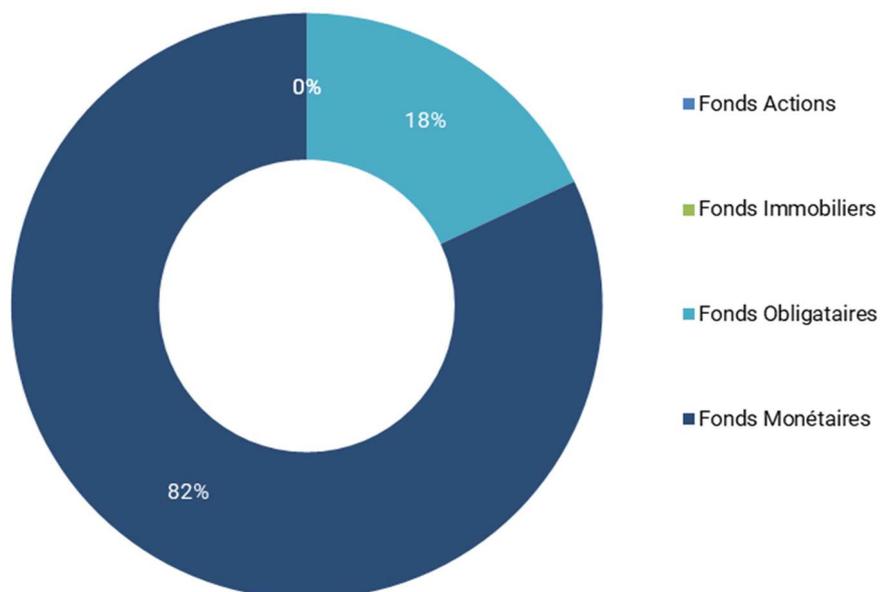
En normes comptables françaises, les obligations sont comptabilisées sur la base du prix d'achat, ajusté des surcotes et décotes (différence entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement) amorties sur la durée du titre et d'éventuelles dépréciations en cas de difficultés financières de l'émetteur.

### *D.1.3.4 Fonds d'investissement*

Les fonds d'investissement regroupent l'ensemble des organismes dont l'objectif est le placement collectif en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de la valeur des parts de fonds acquises par ALTIMA ASSURANCES selon la nature des actifs détenus par les fonds :

Répartition des fonds d'investissements détenus en fonction de la nature des actifs détenus par les fonds



La valeur des fonds retenue dans le bilan Solvabilité 2 correspond au dernier prix de rachat calculé et publié par la société de gestion ou aux valeurs d'expertise pour les sociétés immobilières.

En normes comptables françaises, les parts de fonds sont comptabilisées au prix d'achat, ajusté des dépréciations éventuelles.

#### *D.1.3.5 Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie*

Il s'agit des dépôts non transférables c'est-à-dire des dépôts non utilisables à tout moment pour effectuer des paiements, non échangeables contre des liquidités et non transférables sans restriction ou pénalité significative.

ALTIMA ASSURANCES classe sur cette ligne les dépôts et comptes à terme et les valorise en normes Solvabilité 2 comme en normes comptables françaises, à leur prix de revient.

#### D.1.4 Provisions techniques cédées

Le calcul des provisions techniques cédées aux réassureurs en normes comptables françaises se base sur les données comptabilisées en brut de réassurance auxquelles sont appliqués les différents traités de réassurance en vigueur à chaque survenance.

En normes Solvabilité 2, le montant des provisions techniques cédées correspond à la meilleure estimation des provisions techniques de réassurance et sont ajustées du risque de défaut moyen des contreparties.

Les précisions sur leur détermination sont apportées dans la partie consacrée aux provisions techniques.

### D.1.5 Impôts différés actifs

Les impôts différés, actifs (IDA) ou passifs (IDP), correspondent à des montants d'impôt payables ou récupérables aux cours de période futures afférents :

- > aux différences temporaires, déductibles du résultat ou imposables, entre la valeur des actifs et passifs dans le bilan comptable en normes Solvabilité 2 ou normes comptables françaises et leur valeur fiscale,
- > au report en avant de déficits fiscaux passés non utilisés ou de crédits d'impôts non utilisés.

Des impôts différés sont enregistrés dans le bilan en normes Solvabilité 2. En normes comptables françaises, seuls les impôts exigibles sont comptabilisés ; les impôts différés ne sont pas comptabilisés.

Dans le bilan en normes Solvabilité 2, ALTIMA ASSURANCES constate ainsi des impôts différés actifs au titre de toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices imposables futurs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés dès lors qu'ALTIMA ASSURANCES a un droit juridiquement exécutoire de réaliser cette compensation et que ces actifs et passifs correspondent à l'impôt sur le résultat dû à une même autorité fiscale sur une même entité imposable.

Le calcul des impôts différés tient compte de la convention d'intégration fiscale qui lie ALTIMA ASSURANCES à son actionnaire unique, la MAIF. Les impôts différés actifs sont activés sur la base des profits futurs du groupe MAIF en s'appuyant sur cette convention.

Les impôts différés sont évalués au montant qu'ALTIMA ASSURANCES s'attend à payer ou recouvrer auprès de l'administration fiscale, sur la base du taux d'impôt applicable à la date à laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux normal d'imposition retenu est celui défini par la loi en vigueur à la date de clôture des comptes. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les principales sources de différences temporaires qui donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans le bilan en normes Solvabilité 2 d'ALTIMA ASSURANCES sont les suivantes :

- > les placements (différents taux d'imposition sont appliqués en fonction des règles applicables à chaque typologie d'actif),
- > les actifs incorporels,
- > les provisions techniques (brutes et cédées).

## D.1.6 Autres actifs

Les autres actifs comprennent des dépôts auprès des cédantes, les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les autres créances (hors assurance) et la trésorerie. Ces postes sont enregistrés à leur valeur nominale en normes comptables françaises.

En normes Solvabilité 2, la juste valeur retenue pour ces actifs est égale à leur valeur nette comptable établie pour les comptes en normes comptables françaises.

## D.2 Provisions techniques

### D.2.1 Généralités

Les provisions techniques enregistrées au passif du bilan correspondent aux engagements d'ALTIMA ASSURANCES vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats d'assurance.

#### *D.2.1.1 Principe de valorisations des provisions techniques*

En normes comptables françaises, l'évaluation des provisions techniques est conforme aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

Dans ce cadre, peuvent être comptabilisées des provisions supplémentaires à celles enregistrées au niveau du dossier. Elles sont déterminées de manière à assurer une évaluation suffisante pour le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés.

L'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité 2 suit les principes définis par la directive. Elles sont égales à la somme de la meilleure estimation des provisions et d'une marge de risque décrite au § D.2.4.

La meilleure estimation des provisions (en anglais « Best Estimate » - BE) ne contient pas de prudence, et correspond à la plus juste estimation des engagements envers les assurés ou les bénéficiaires. Elle est égale à la moyenne des flux de trésorerie futurs, pondérés par leur probabilité, aussi bien entrants (primes, recours) que sortants (sinistres, frais de gestion des engagements). Ces flux sont actualisés, l'actualisation consistant à déterminer la valeur d'aujourd'hui de flux qui se produiront dans le futur.

### D.2.1.2 Mesures transitoires

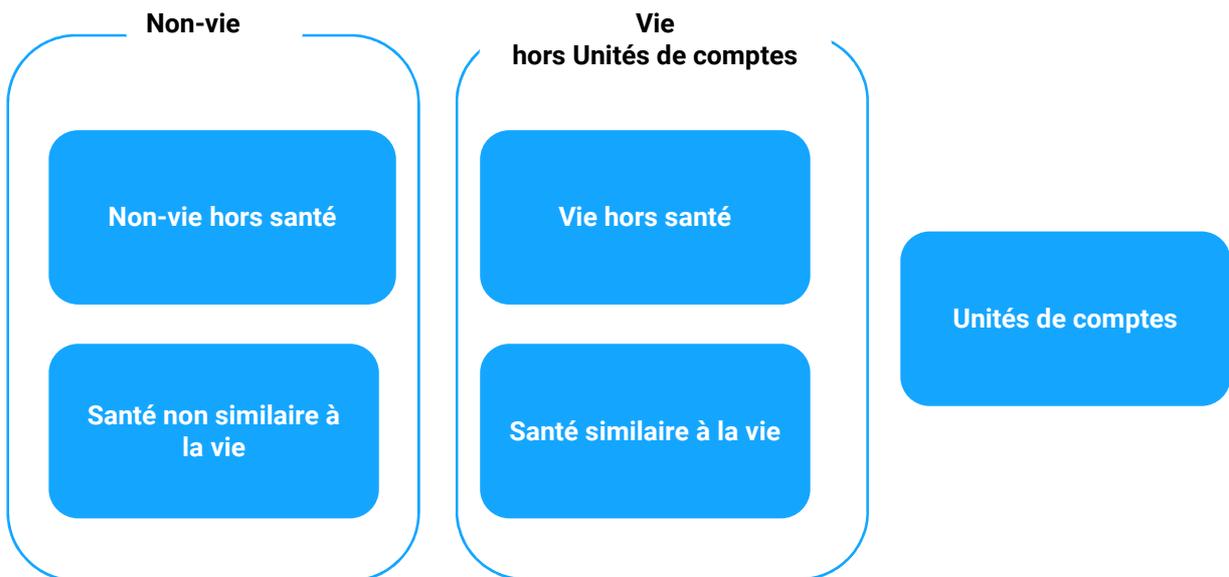
ALTIMA ASSURANCES a fait le choix de ne pas appliquer de mesures transitoires pour le calcul des provisions techniques.

### D.2.1.3 Courbe de taux

Les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux sans risque fournie par l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA, selon son sigle anglais).

### D.2.1.4 Classification

Les provisions techniques sont regroupées dans le bilan Solvabilité 2 en cinq catégories.



## D.2.2 Provisions techniques non-vie

### D.2.2.1 Périmètre et outils

#### D.2.2.1.1 Périmètre

##### Classification par ligne d'activité

Les provisions techniques non-vie sont calculées au niveau des lignes d'activités (en anglais « lines of business » - LoB) ou au niveau de portefeuilles homogènes de risques (niveau contrat / garantie) au sein d'une même ligne d'activité.

Catégories du bilan	Lignes d'activité (LoB)	Principales garanties
Non vie (hors santé)	Assurance de responsabilité civile automobile	Garantie responsabilité civile des contrats automobiles
	Autre assurance des véhicules à moteur	Garantie dommage des contrats automobiles
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Garantie dommage des contrats d'assurance habitation
		Garantie dommage des contrats d'assurance vélo
Assurance de responsabilité civile générale	Garantie responsabilité civile des contrats d'assurance habitation	
		<b>TOTAL</b>

L'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. Un même contrat est susceptible de couvrir plusieurs natures de risques et peut ainsi relever de plusieurs lignes d'activité. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour caractériser la nature du risque.

### Contrats futurs

Les contrats ALTIMA ASSURANCES sont des contrats annuels souscrits en général de date à date. Par ailleurs, ALTIMA ASSURANCES comptabilise une provision pour risques en cours (PREC). ALTIMA ASSURANCES est donc concernée par le calcul d'une meilleure estimation des provisions pour primes sur contrats en stock.

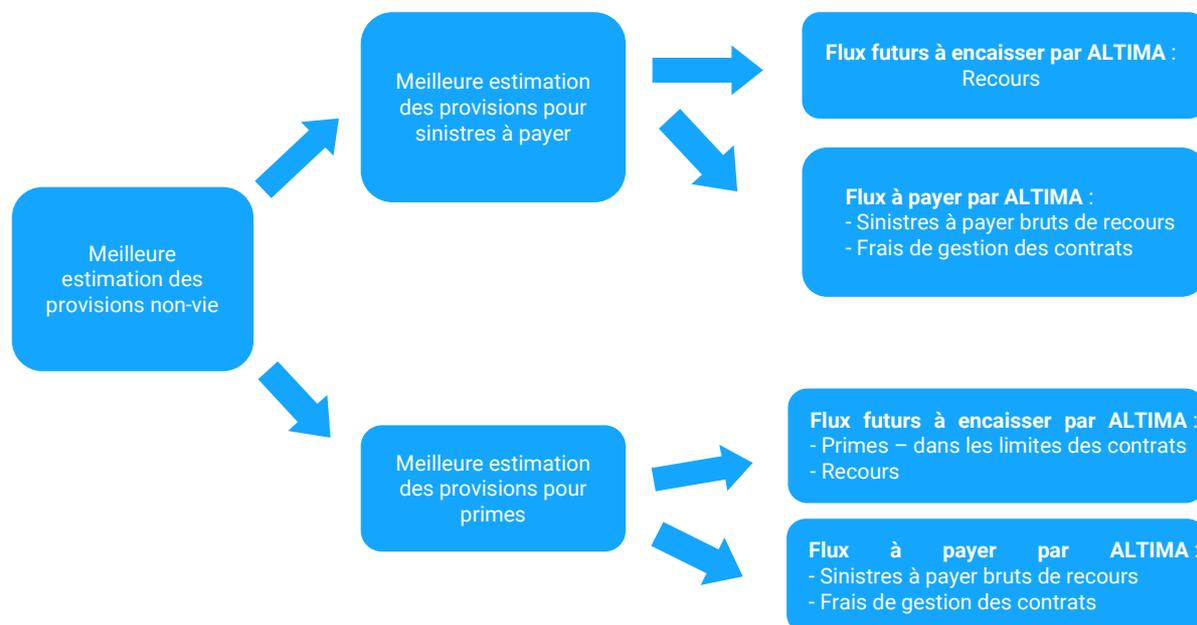
Pour les contrats arrivant à échéance au 31 décembre et dont les contrats sont tacitement reconduits, il est calculé une meilleure estimation des provisions pour primes sur contrats futurs.

#### *D.2.2.1.2 Outils de modélisation de la meilleure estimation*

La modélisation des meilleures estimations des provisions non vie repose principalement sur des outils développés par le service Actuariat et Provisionnement de la MAIF.

#### *D.2.2.2 Données, hypothèses et méthodologie*

La meilleure estimation des flux futurs au titre des contrats d'assurance, bruts de réassurance, se décompose donc de la manière suivante :



#### D.2.2.2.1 Données

##### **Meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer brutes de réassurance**

Les principales données utilisées pour le calcul des meilleures estimations des provisions pour sinistres à payer non vie sont les suivantes :

- > les triangles de charges et de règlements ainsi que des recours encaissés. Ces données sont déclinées par produit/garantie, par survenance et par exercice d'inventaire.
- > les frais de gestion de sinistres par produit / garantie, et les frais de placements.
- > les caractéristiques des quelques dossiers graves dont le règlement est prévu sous forme de rentes.

##### **Meilleure estimation des provisions pour primes**

Les données nécessaires pour le calcul des meilleures estimations des provisions pour primes sur contrats futurs sont le montant des primes futures issues du plan d'affaires comportant les hypothèses pluriannuelles. En ce qui concerne les contrats en stock, les informations correspondent à celles ayant servi à définir le montant de PPNA, et des hypothèses de rentabilité des contrats concernés.

#### D.2.2.2.2 Hypothèses et méthodologie

##### **Meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer nettes de recours et brutes de réassurance**

Les calculs sont effectués selon des méthodes actuarielles classiques (méthodes de triangularisation, pour les projections de charges et de règlements de sinistres) :

- > appliqués à des segments de risques de même nature (contrats),
- > distinguant les quelques sinistres graves pour lesquels des déroulements particuliers sont anticipés (notamment pour certains postes de préjudices dont le règlement est envisagé sous forme de rentes)

Ils reposent sur des historiques depuis 2003 (ou sinon de la création des contrats), nets de recours. La meilleure estimation des provisions pour sinistres d'une ligne d'activité au sens de Solvabilité 2 est le résultat de la somme des estimations des contrats/garanties composant cette ligne.

Les principales hypothèses du calcul sont présentées ci-dessous :

- > pas de sur-inflation future par rapport à celle observée dans les déroulés passés des provisions,
- > pour les garanties à déroulement long (correspondant à des préjudices corporels), l'historique a été extrapolé afin d'en déterminer la liquidation sur 30 ans le cas échéant.

#### **Meilleure estimation des frais de gestion et de placements**

La meilleure estimation des Provisions pour Frais de Gestion de Sinistres (PFGS) est déterminée à partir de l'actualisation de leurs montants calculés en normes comptables françaises.

La meilleure estimation des provisions pour frais de placements est calculée sur la part des frais liés aux placements financiers en représentation des provisions.

#### **Meilleure estimation des provisions pour primes**

La meilleure estimation des provisions pour primes comprend pour :

- > les contrats en stock : le montant de la Provision pour Primes Non Acquises (PPNA) en normes comptables françaises,
- > les contrats futurs correspondant aux contrats d'assurance tacitement reconduits au 31 décembre (cette échéance annuelle d'ALTIMA ASSURANCES donne la frontière de contrats pour ce calcul) : l'espérance de résultat futur.

#### **Meilleure estimation des provisions techniques cédées aux réassureurs**

L'évaluation des provisions techniques cédées en normes Solvabilité 2 est constituée des éléments suivants :

- > (1) Meilleure estimation des provisions techniques cédées aux réassureurs,
- > (2) (-) Risque de défaut moyen des contreparties (réassureurs).

##### *(1) Meilleure estimation des provisions techniques cédées aux réassureurs*

La meilleure estimation des provisions techniques cédées aux réassureurs comprend les cessions liées :

- > aux provisions pour sinistres à payer. Les quelques dossiers graves gérés par ALTIMA ASSURANCES, qui font l'objet de cessions importantes auprès des réassureurs font l'objet de calculs spécifiques en normes solvabilité 2.
- > aux provisions pour primes.

##### *(2) Risque de défaut moyen des contreparties*

La perte moyenne liée au défaut potentiel des réassureurs est calculée à partir notamment de la répartition des provisions cédées par « Catégories / rating » de réassureur.

#### *D.2.2.2.3 Information sur les niveaux d'incertitude*

Les principales raisons qui pourraient entraîner une insuffisance du provisionnement dans le bilan en normes Solvabilité 2 pour couvrir les engagements d'ALTIMA ASSURANCES sont les suivantes :

#### **Évolutions non anticipées de l'environnement juridique – législatif, réglementaire ou jurisprudentiel**

Les évolutions de la jurisprudence sont anticipées dans la mesure du possible, via notamment l'accès du Département Juridique et des gestionnaires aux revues spécialisées ainsi qu'un reporting des équipes du Groupe MAIF qui participent à des instances nationales (AREDOC, AFA, FGAO, IRCA,...)

#### **Tendances non anticipées ou développements défavorables non prévus pour les principales expositions**

Diverses analyses de sensibilité sont réalisées pour analyser l'effet d'hypothèses stressées sur le niveau du provisionnement, notamment :

- > l'inflation et diverses hypothèses financières,
- > la dérive des coûts liés à la dégradation de la charge sinistre.

Ces sensibilités sont mesurés à travers le dossier ORSA.

### *D.2.2.3 Valeur de la meilleure estimation des provisions*

#### *D.2.2.3.1 Résultats au 31/12/2019*

Le montant total de la meilleure estimation des provisions techniques non vie brutes de réassurance, qui combine la meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer et la meilleure estimation des provisions pour primes est présenté en détail par ligne d'activité ci-dessous, ainsi que la meilleure estimation des provisions techniques cédées.

Lignes d'activité (LoB)	Meilleure estimation des provisions techniques non vie brute	Meilleure estimation des provisions techniques non vie cédée
<b>Provisions techniques non vie (hors santé)</b>	<b>73 419</b>	<b>40 103</b>
Assurance de responsabilité civile automobile	66 567	40 053
Autre assurance des véhicules à moteur	4 670	4
Assurance incendie et autres dommages aux biens	1 580	46
Assurance de responsabilité civile générale	602	-
<b>TOTAL Provisions techniques - Non vie</b>	<b>73 419</b>	<b>40 103</b>

La ligne d'activité « Assurance de responsabilité civile automobile » représente 91% du total des meilleures estimations des provisions non vie brutes.

### D.2.2.3.2 Évolution des meilleures estimations

Il n'a pas été recensé d'évènement interne ou externe, de changement de périmètre ou d'évènement qui soit susceptible d'influer de façon significative sur les modalités de calcul ou sur le niveau global de provisionnement estimé au 31/12/2019.

### D.2.2.3.3 Focus entre la meilleure estimation des provisions et les provisions en normes comptables françaises

Des différences sont observées dans les hypothèses et méthodes utilisées entre les états financiers et les évaluations à des fins de solvabilité, comme le montre le tableau ci-dessous :

HYPOTHÈSES PRINCIPALES	NORMES SOLVABILITÉ 2	NORMES COMPTABLES FRANÇAISES
Passif	<p>En normes Solvabilité 2, les provisions techniques recouvrent :</p> <p><b>La meilleure estimation des provisions pour primes ;</b> actualisation des profits futurs attendus sur les primes tacitement reconduites, et sur les contrats en stock (en lien avec la PPNA)</p> <p><b>La meilleure estimation des provisions pour sinistres ;</b> actualisation des flux futurs attendus de règlement des sinistres, d'encaissement des recours et de frais.</p>	<p>En normes comptables françaises, les provisions techniques recouvrent :</p> <p><b>Les provisions pour primes non acquises,</b> correspondant à la part des primes couvrant les exercices à venir.</p> <p><b>Les provisions pour sinistres</b> comprenant la provision pour sinistres à payer, la provision pour frais de gestion des sinistres et les prévisions de recours.</p> <p><b>La provision pour risque en cours.</b></p>

## D.2.3 Provisions techniques vie

Les provisions techniques relatives à l'activité vie d'ALTIMA ASSURANCES sont constituées au titre des rentes en service liées aux contrats.

### D.2.3.1 Périmètre et outils

#### D.2.3.1.1 Périmètre

##### Classification par ligne d'activité

Les lignes d'activité concernées par les rentes en service, dont la correspondance avec les principales garanties des contrats d'ALTIMA ASSURANCES, sont les suivantes :

Catégories du bilan	Lignes d'activité (LoB)	Principales garanties
Vie (hors santé, UC ou indexés)	Rentes découlant des contrats d'assurance no-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les	Garantie responsabilité civile corporelle des contrats automobiles et habitation
		<b>TOTAL</b>

### *D.2.3.1.2 Outils de modélisation de la meilleure estimation*

La modélisation des meilleures estimations des provisions vie repose principalement sur des outils développés par le service Actuariat et Provisionnement de la MAIF.

Des outils de modélisation spécifiques aux calculs en normes Solvabilité 2 ont été développés par la MAIF pour répondre aux calculs règlementaires de la meilleure estimation des provisions pour rentes et des SCR.

### *D.2.3.2 Données, hypothèses et méthodologie*

#### *D.2.3.2.1 Données*

Les principales données utilisées pour la détermination des meilleures estimations des provisions pour rentes sont le montant des annuités des rentes et leur fractionnement, ainsi que l'âge et le sexe des bénéficiaires.

#### *D.2.3.2.2 Hypothèses et méthodologie*

Les calculs sont effectués selon des méthodes actuarielles classiques pour le calcul des Provisions Mathématiques (PM) en normes comptables françaises.

Les principales hypothèses de calcul de la meilleure estimation des provisions pour rentes sont présentées ci-dessous :

- > table de mortalité TD 88-90,
- > une revalorisation évolutive basée en partie sur la projection de l'inflation française.

### *D.2.3.3 Valeur de la meilleure estimation des provisions pour rentes*

#### *D.2.3.3.1 Résultats au 31/12/2019*

Le montant de la meilleure estimation des provisions pour rentes est détaillé par ligne d'activité ci-dessous :

Lignes d'activité (LoB)	Meilleure estimation des provisions techniques vie brute
<b>Vie (hors santé)</b> Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	<b>765</b>
<b>TOTAL Provisions techniques - Non vie</b>	<b>765</b>

#### *D.2.3.3.2 Évolution de la meilleure estimation des provisions pour rentes*

Meilleure estimation des provisions techniques pour rentes	2019	2018	Variation
<b>Total Vie</b>	<b>765</b>	-	<b>765</b>

La meilleure estimation des provisions pour rentes reconnue en 2019 découle d'une rente significative mis en service au cours de l'exercice passé.

#### *D.2.3.4 Focus entre la meilleure estimation des provisions pour rentes et les provisions en normes comptables françaises*

De nombreuses différences sont observées dans les hypothèses et méthodes utilisées entre les états financiers et les évaluations à des fins de solvabilité, comme le montre le tableau ci-dessous :

HYPOTHÈSES PRINCIPALES	NORMES SOLVABILITÉ 2	NORMES COMPTABLES FRANÇAISES
<b>Passif</b>	<b>La meilleure estimation des provisions pour rentes</b> correspond à la capitalisation des arrrages futurs, qui est basée sur des hypothèses de mortalité, de taux d'actualisation et de revalorisations estimés au plus juste (courbe EIOPA notamment pour le taux d'actualisation), y compris les frais de gestion.	<b>Les provisions mathématiques des rentes</b> correspondent à la capitalisation des arrrages futurs, qui est basée sur des hypothèses de mortalité, de taux d'actualisation et de revalorisations fixés de manière prudente par le Code des assurances. Une provision pour frais de gestion est comptabilisée.

## D.2.4 Marge de risque

### *D.2.4.1 Méthodologie*

La marge de risque est une composante des provisions techniques qui complète la meilleure estimation des provisions.

La marge de risque doit être calculée en déterminant le coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au SCR nécessaire pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance sur leur durée de vie.

Le calcul de la marge de risque repose sur un scénario de transfert du portefeuille vers une autre société d'assurance qui, n'ayant aucun fonds propres avant le transfert, doit lever les fonds propres nécessaires pour couvrir le SCR. Ce niveau de fonds propres étant égal au SCR de la société qui transfère son portefeuille à la date du transfert ( $t=0$ ). Le coût de mobilisation de ce montant de fonds propres étant égal au taux de coût du capital multiplié par ce montant.

#### *D.2.4.1.1 Hypothèses*

Pour des raisons de proportionnalité et de cohérence avec le Groupe MAIF, ALTIMA ASSURANCES avait fait le choix de retenir une méthode simplifiée pour le calcul de la marge de risque. Cette méthode consistait à déterminer les SCR futurs proportionnellement aux provisions techniques futures.

Afin de mieux respecter les spécifications techniques, et palier aux défauts de la simplification retenue précédemment, ALTIMA ASSURANCES, en cohérence avec l'approche groupe MAIF, a retenu au 31 décembre 2019 une méthode largement retenue par le marché. Cette approche nécessite une projection du capital de solvabilité requis jusqu'à extinction des engagements de l'assureur.

#### *D.2.4.1.2 Méthodes*

Le calcul de la marge de risque s'effectue toutes branches d'activité confondues. Elle est ensuite ventilée par ligne d'activité au prorata des risques évalués en normes Solvabilité 2 (SCR - Capital de Solvabilité Requis) comme le préconise les spécifications techniques.

### *D.2.4.2 Valeur de la marge de risque*

#### *D.2.4.2.1 Résultats au 31/12/2019*

Le montant de marge de risque par lignes d'activité est décrit ci-dessous :

Lignes d'activité (LoB)	Marge de risque
<b>TOTAL Marge de risque - non vie</b>	<b>4 407</b>
<b>Marge de risque non vie (hors santé)</b>	<b>4 395</b>
Assurance de responsabilité civile automobile	1 955
Autre assurance des véhicules à moteur	634
Assurance incendie et autres dommages aux biens	1 714
Assurance de responsabilité civile générale	92
<b>TOTAL Marge de risque - vie</b>	<b>11</b>
<b>Marge de risque vie (hors santé)</b>	
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	11
<b>TOTAL Marge de risque</b>	<b>4 418</b>

#### D.2.4.2.2 Évolution de la marge de risque

Marge de risque	2019	2018	Variation
Marge de risque non vie (hors santé)	4 407	5 832	- 1 425
Marge de risque vie	11	-	
<b>Total</b>	<b>4 418</b>	<b>5 832</b>	<b>- 1 414</b>

## D.3 Autres passifs

Les principaux postes du passif, en dehors des provisions techniques, sont décrits ci-après :

- > dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs
- > dettes nées d'opérations d'assurance
- > autres dettes, non liées aux opérations d'assurance.

### D.3.1 Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

En normes Solvabilité 2, le montant des dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs est identique à celui comptabilisé en normes françaises.

### D.3.2 Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance correspondent aux montants des flux IDA.

Dans le bilan Solvabilité 2 comme dans le bilan en normes comptables françaises, ces produits perçus d'avance sont enregistrés pour leur valeur nominale.

### D.3.3 Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste correspond au montant des primes restant à régler auprès des réassureurs. La valeur au bilan en norme française est maintenue en norme Solvabilité 2.

### D.3.4 Autres dettes

Ce poste du bilan est composé principalement des dettes d'ALTIMA ASSURANCES provisionnées pour les congés payés, taxes et impôts.

Dans le bilan Solvabilité 2, la valeur nominale de ces dettes comptabilisées dans le bilan en normes comptables françaises est maintenue, la différence avec la juste valeur de ces dettes étant considérée négligeable.

## D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées lors de l'évaluation des postes du bilan en normes Solvabilité 2 d'ALTIMA ASSURANCES pour estimer la juste valeur d'actifs et de passifs lorsqu'aucun prix de marché objectif ne peut être retenu, soit pour l'élément concerné soit pour un élément similaire.

Même si elles s'appuient autant que possible sur des données de marché observables, ces techniques de valorisation alternatives intègrent une part importante de jugement liée au choix des méthodes de valorisation, des hypothèses retenues, des paramètres et des données utilisés.

Compte tenu de la structure de son portefeuille, ALTIMA ASSURANCES a recours à des méthodes alternatives de valorisation pour une part très limitée de ses actifs. Les principaux postes du bilan pour lesquels de telles techniques de valorisation sont utilisées sont les suivants :

> **Participations**

Principalement concerné par les actions ALTIMA COURTAGE, ces titres sont valorisés à hauteur du capital social et de la réserve légale.

> **Fonds d'investissement « non cotés » pour lesquels la valeur liquidative publiée par la société de gestion n'est pas issue de cotations sur un marché réglementé**

Les méthodes de valorisation employées pour ces actifs sont décrites ci-dessus, respectivement aux § D 1.2 et D 1.3

Par ailleurs, comme décrit aux § D 2 et D1, ALTIMA ASSURANCES applique les méthodes de valorisation des provisions techniques brutes et cédées prévues par la réglementation en l'absence de marché actif pour ces engagements.

## D.5 Autres informations

ALTIMA ASSURANCES n'a pas identifié d'autre information significative à mentionner dans cette partie en dehors de ce qui est décrit ci-dessus.

E

# GESTION DU CAPITAL

## **E Gestion du capital**

**E.1** Fonds propres

**E.2** Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

**E.3** Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du Capital de solvabilité requis

**E.4** Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

**E.5** Non-respect du Minimum de capital requis et non-respect du Capital de solvabilité requis

**E.6** Autres informations

## E Gestion du capital

Cette partie est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :

- > aux fonds propres et à leur gestion,
- > aux exigences en capital et à leur couverture.

Les fonds propres en normes Solvabilité 2, sont :

- > essentiellement constitués par l'excédent des actifs sur les passifs du bilan en normes Solvabilité 2 (présenté dans la partie D) incluant les fonds propres en normes comptables françaises ;
- > classés par niveau de qualité en fonction de leur capacité à absorber des pertes ;

ALTIMA ASSURANCES dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité.

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- > Minimum de Capital Requis - MCR : niveau en deçà duquel l'entreprise d'assurance présente un risque inacceptable de ne pas pouvoir faire face à ses engagements.
- > Capital de Solvabilité Requis – SCR : niveau permettant à l'entreprise d'assurance de faire face à des pertes imprévues.

ALTIMA ASSURANCES utilise la formule standard définie par la réglementation pour déterminer l'exigence en capital, son calibrage étant adapté pour la mesure du profil de risque d'ALTIMA ASSURANCES.

ALTIMA ASSURANCES n'a pas recouru aux mesures temporaires optionnelles proposées par la réglementation pour faciliter la transition vers le nouveau dispositif prudentiel.

Le calcul de la couverture du besoin en capital consiste à comparer les fonds propres éligibles à l'exigence de capital.

ALTIMA ASSURANCES couvre de manière satisfaisante le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, avec les ratios suivants :

- > SCR : 160 %,
- > MCR : 586 %.

### E.1 Fonds propres

Les fonds propres en normes Solvabilité 2 sont composés de fonds propres de base et de fonds propres auxiliaires :

- > les fonds propres de base sont constitués de l'excédent des actifs sur les passifs (issus du bilan en normes Solvabilité 2) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propre, et ajouté le montant des passifs subordonnés.

- > les fonds propres auxiliaires, qui doivent être approuvés par l'ACPR, comprennent des éléments pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes (fraction de capital non appelée et/ou non versée notamment).

Les fonds propres doivent également être classés selon leur niveau de qualité. Ce classement se fait en fonction de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. Il existe trois niveaux et les fonds propres de niveau 1 sont ceux qui présentent la plus grande capacité d'absorption des pertes et donc la meilleure qualité.

Enfin, parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments éligibles à la couverture du Capital de solvabilité requis (SCR) et du Minimum de capital requis (MCR) doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du SCR et 80 % du MCR.

Les parties suivantes présentent, pour ALTIMA ASSURANCES :

- > les objectifs, politiques et procédures appliquées pour la gestion des fonds propres.
- > la composition, les montants et la qualité des fonds propres en normes Solvabilité 2 à la fin de l'exercice ainsi qu'un comparatif avec l'exercice précédent.
- > les explications des différences entre les fonds propres en normes Solvabilité 2 et les fonds propres issus des états financiers établis en normes comptables françaises. Ces derniers font l'objet d'une présentation préalable.

### E.1.1 Informations sur les objectifs, politiques et procédures appliquées par l'entreprise pour la gestion de ses fonds propres

ALTIMA ASSURANCES doit couvrir les exigences réglementaires en fonds propres (Capital de solvabilité requis – SCR – et Minimum de capital requis – MCR dans l'environnement Solvabilité 2) par des fonds propres :

- > qui remplissent les critères de qualité attendus pour être éligibles,
- > en quantité suffisante.

#### *E.1.1.1 Objectifs de gestion du capital*

Les orientations qu'ALTIMA ASSURANCES s'est fixée dans son business plan 2020-2024, et notamment sa politique de gestion du capital, doivent permettre, dans un contexte de développement et donc d'accroissement de l'exigence de SCR, le respect du taux de couverture de l'exigence de solvabilité afin de disposer en permanence d'un niveau de fonds propres qui garantisse la solvabilité de l'entreprise.

Les fonds propres sont constitués principalement de :

- > capital social
- > report à nouveau,
- > résultat de l'exercice.

Dans le bilan en normes Solvabilité 2, les fonds propres compris dans la réserve de réconciliation (le contenu de cette réserve est détaillé en §E.1.3) intègrent les fonds propres comptables (hors capital social) ainsi que les ajustements des actifs et des passifs.

Dans le cadre de son système de gestion des risques, ALTIMA ASSURANCES a défini un indicateur d'appétence :

- > un taux minimal de couverture du SCR par les fonds propres du bilan en normes Solvabilité 2.

Aucun changement important dans la gestion des fonds propres n'est survenu au cours de la période de référence.

### *E.1.1.2 Processus et procédures de gestion du capital*

Une présentation annuelle du niveau de fonds propres et de la nature des fonds propres disponibles est faite au Comité d'Audit et au Conseil d'administration. Cette présentation distingue notamment les réserves accumulées des ajustements actifs et passifs compris dans les fonds propres au travers de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres font l'objet d'une procédure de classification selon les critères définis par la réglementation Solvabilité 2 (caractéristiques, qualités, disponibilités, durées...).

## E.1.2 Capitaux propres en normes comptables françaises

Les fonds propres issus des états financiers établis en normes comptables françaises font l'objet d'une présentation préalable à celle des fonds propres en normes Solvabilité 2.

Rubriques	2019	2018	Variation
Capital social	26 965	26 965	-
Autres réserves	63	63	-
Report à nouveau	13 585	- 2 348	15 933
Résultat de l'exercice	- 3 454	15 933	- 19 387
<b>TOTAL</b>	<b>37 159</b>	<b>40 613</b>	<b>- 3 454</b>

La diminution des capitaux propres en normes comptables françaises est expliquée par le résultat de l'exercice 2019 de - 3 454 milliers d'euros.

## E.1.3 Fonds propres en normes Solvabilité 2

Le montant des fonds propres en normes Solvabilité 2 a diminué de 6 866 milliers d'euros sur l'exercice et atteint 29 678 milliers d'euros.

### E.1.3.1 Les fonds propres de base

ALTIMA ASSURANCES dispose uniquement de fonds propres de base (niveaux 1 et 3).

Le tableau ci-dessous synthétise le contenu et la classification des fonds propres de base d'ALTIMA ASSURANCES par niveau :

Eléments de Fonds propres	Bilan Normes françaises	Bilan Prudentiel (Solvabilité 2)	Fonds propres de base		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Capital social</b>	Capital social	<u>Méthode retenue</u> Valorisation au montant du capital versé	X		
<b>Réserve de réconciliation</b>	Réserves Report à nouveau Résultats de l'exercice	<u>Méthode retenue</u> Valorisation au montant comptabilisé en NF			
	Ajustements	Somme des différences d'évaluation entre NF et normes Solvabilité 2 suivantes : 1- les actifs 2- les provisions techniques 3- les autres passifs	X		
<b>Impôts différés actifs</b>	Ajustements	Valeur des actifs d'impôts différés			X

### E.1.3.2 Les fonds propres auxiliaires

En 2019, ALTIMA ASSURANCES ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

### E.1.3.3 Information sur toute restriction importante affectant la disponibilité des fonds propres de l'entreprise

Les fonds propres d'ALTIMA ASSURANCES ne sont pas soumis à des restrictions affectant leur disponibilité ou leur durée.

ALTIMA ASSURANCES ne dépend pas d'élément de fonds propres faisant l'objet de mesures transitoires.

## E.1.4 Tableau de passage des fonds propres

Le tableau de passage des fonds propres en normes comptables françaises aux fonds propres en normes Solvabilité 2, présente une explication quantitative des différences importantes entre les

capitaux propres selon les états financiers de l'entreprise et l'excédent de l'actif sur le passif du bilan en normes Solvabilité 2 :

	Passage de Bilan NF à S2					Fonds propres S2
	Fonds propres des comptes individuels	Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques en valeur actuelle plus marge de risque	Autres ajustements de valeurs	Reconnaissance des impôts différés	
<b>Postes de fonds propres communs NF - S2</b>						
Capital social	26 965					26 965
<b>Postes de fonds propres NF</b>						
Autres réserves	63					63
Report à nouveau	13 585					13 585
Résultat de l'exercice	- 3 454					- 3 454
<b>Postes de fonds propres S2</b>						
Réserve de réconciliation		2 642	14 669	- 27 379		- 10 068
Valeur des actifs d'impôts différés					2 587	2 587
<b>Total fonds propres</b>	<b>37 159</b>	<b>2 642</b>	<b>14 669</b>	<b>- 27 379</b>	<b>2 587</b>	<b>29 678</b>

## E.1.5 Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période

La diminution de 6 866 milliers d'euros des fonds propres de base disponible est essentiellement due :

- > aux éléments provenant des comptes sociaux : - 3454 milliers d'euros,
- > à la variation des ajustements liés aux retraitements en normes Solvabilité 2 : - 4 622 milliers d'euros,
- > à la variation de la valeur des actifs d'impôts différés : + 1 210 milliers d'euros.

	2019	2018	Variation	
<b>Fonds propres de base - Niveau 1</b>	<b>27 091</b>	<b>35 167</b>	<b>- 8 076</b>	<b>-23%</b>
<b>Capital social</b>	<b>26 965</b>	<b>26 965</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>125</b>	<b>8 201</b>	<b>- 8 076</b>	<b>-98%</b>
- Eléments provenant des comptes sociaux	10 193	13 647	- 3 454	-25%
Réserves	63	63	-	0%
Report à nouveau	13 585	2 348	15 933	-679%
Résultat de l'exercice	- 3 454	15 933	19 387	-122%
- Ajustements liés aux retraitements S2	- 10 068	- 5 446	- 4 622	85%
Différence d'évaluation des placements	2 642	766	1 875	245%
Différence d'évaluation des autres actifs	27 379	40 842	13 463	-33%
Différence d'évaluation des provisions techniques	14 669	34 629	19 961	-58%
Différence d'évaluation des autres postes du passif	-	-	-	-
<b>Fonds propres de base - Niveau 3</b>	<b>2 587</b>	<b>1 378</b>	<b>1 210</b>	<b>88%</b>
Valeur des actifs d'impôts différés	2 587	1 378	1 210	88%
<b>Fonds propres de base disponible</b>	<b>29 678</b>	<b>36 544</b>	<b>- 6 866</b>	<b>-19%</b>

Les évolutions les plus significatives expliquant la variation des ajustements liés aux retraitements Solvabilité 2 sont précisées ci-dessous.

- > Actifs incorporels : il s'agit des investissements informatiques en cours, liés à la refonte complète du système d'informations de l'entreprise, dont la valeur nette comptable est évaluée à zéro en normes Solvabilité 2
- > Placements : hausse des plus-values latentes sur les obligations notamment.
- > Provisions techniques cédées : on retrouve ici le pendant de la différence d'évaluation sur les provisions techniques, pour la part prise en charge par les réassureurs.
- > Provisions techniques : la baisse globale est expliquée principalement par la diminution de la meilleure estimation des provisions de sinistres et primes.
- > Impôts différés actifs : ils sont reconnus sur la base des profits futurs du groupe MAIF en s'appuyant sur la convention d'intégration fiscale.

## E.1.6 Évolution attendue de fonds propres

Cette évolution est présentée dans le § E.2.4 avec l'évolution du capital de solvabilité

## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- > Minimum de Capital Requis – MCR
- > Capital de Solvabilité Requis - SCR

### E.2.1 Le Capital de Solvabilité Requis (SCR)

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ 1 fois tous les 200 ans.

Il se fonde sur l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation de l'entreprise et est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise est exposée soient pris en considération. Il couvre le portefeuille en cours, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Les principaux risques auxquels est exposée ALTIMA ASSURANCES sont décrits dans la partie C de ce rapport.

Le SCR peut être calculé soit par une formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances sur le marché européen, soit par un modèle interne après autorisation de l'ACPR, soit par une combinaison de ces deux méthodes.

ALTIMA ASSURANCES utilise la formule standard définie par la réglementation pour déterminer l'exigence en capital, son calibrage étant adapté pour la mesure du profil de risque d'ALTIMA ASSURANCES.

Le SCR formule standard est calculé selon une approche modulaire. L'assureur doit calculer la perte potentielle subie en cas d'événement défavorable lié à une trentaine de facteurs de risque (regroupés en six modules). Les méthodes, hypothèses et paramètres à utiliser pour chacun des modules de risque ou sous-modules sont définis par la réglementation.

Pour tenir compte de la probabilité faible de réalisation simultanée de tous ces événements, la formule standard comprend des corrélations entre ces facteurs de risque et permet ainsi de calculer l'effet positif de la diversification.

Enfin, le SCR est encore atténué par des ajustements pour obtenir le SCR final. Les entités non vie sont notamment concernées par l'ajustement « capacité d'absorption des pertes par les impôts différés » (capacité d'imputer des pertes au résultat fiscal permettant de payer moins d'impôts dans le futur).

Le tableau et le graphique présentent le détail du SCR par module.

	2019	2018	Variation	
Risque de Marché	3 055	3 140	-	85 -3%
Risque de défaut de Contrepartie	2 066	3 095	-	1 028 -33%
Risque de souscription Vie	51	-	-	51 -
Risque de souscription Non vie	14 066	15 255	-	1 189 -8%
Diversification	- 2 951	- 3 374	-	424 -13%
<b>SCR de base</b>	<b>16 288</b>	<b>18 116</b>	-	<b>1 828 -10%</b>
Risque Opérationnel	2 206	2 512	-	306 -12%
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-	-	-	-
<b>SCR</b>	<b>18 494</b>	<b>20 628</b>	-	<b>2 134 -10%</b>

Le SCR diminue de 2 134 milliers d'euros par rapport à 2018 (- 10 %). Les principaux éléments explicatifs de la variation portent sur :

- > la baisse du SCR primes et réserves
- > la hausse du SCR Cat. Nat.
- > le SCR défaut de contrepartie.

À noter que cette année, le Groupe MAIF a affiné le calcul du risque primes et réserves en appliquant le NP Facteur (facteur d'ajustement pour la réassurance non-proportionnelle).

## E.2.2 Minimum de Capital Requis

Le MCR est le niveau minimal de fonds propres que l'organisme doit détenir en permanence.

Le MCR d'ALTIMA ASSURANCES correspond au seuil plancher (soit 25 % du montant du SCR).

Le MCR s'élève à 4 624 milliers d'euros soit une diminution de 635 milliers d'euros liée essentiellement à la diminution du montant du SCR et des provisions techniques non-vie.

	2019	2018	Variation		
<b>MCR</b>	<b>4 624</b>	<b>5 258</b>	-	<b>635</b>	<b>-12%</b>
<b>MCR - Formule linéaire</b>	<b>4 328</b>	<b>5 258</b>	-	<b>930</b>	<b>-18%</b>
<b>Plancher (25% SCR)</b>	<b>4 624</b>	<b>5 157</b>	-	<b>533</b>	<b>-10%</b>
<b>Plafond (45% SCR)</b>	<b>8 322</b>	<b>9 283</b>	-	<b>960</b>	<b>-10%</b>
<b>SCR</b>	<b>18 494</b>	<b>20 628</b>	-	<b>2 134</b>	<b>-10%</b>

### E.2.3 Informations sur la couverture des exigences de marge

Au 31 décembre 2019, ALTIMA ASSURANCES dispose uniquement de fonds propres de base, majoritairement de la plus grande qualité, et couvre de manière satisfaisante le Minimum de capital requis et le Capital de solvabilité requis.

	2019	2018	Variation		
<b>Fonds propres de base - Niveau 1</b>	<b>27 091</b>	<b>35 167</b>	-	<b>8 076</b>	<b>-23%</b>
Capital social	26 965	26 965	-	-	0%
Réserve de réconciliation	125	8 201	-	8 076	-98%
- Eléments provenant des comptes sociaux	10 193	13 647	-	3 454	-25%
- Ajustements liés aux retraitements S2	- 10 068	- 5 446	-	4 622	85%
<b>Fonds propres de base - Niveau 3</b>	<b>2 587</b>	<b>1 378</b>	-	<b>1 210</b>	<b>88%</b>
Valeur des actifs d'impôts différés	2 587	1 378	-	1 210	88%
<b>Fonds propres disponibles pour le SCR</b>	<b>29 678</b>	<b>36 544</b>	-	<b>6 866</b>	<b>-19%</b>
<b>Fonds propres disponibles pour le MCR</b>	<b>27 091</b>	<b>35 167</b>	-	<b>8 076</b>	<b>-23%</b>
<b>SCR</b>	<b>18 494</b>	<b>20 628</b>	-	<b>2 134</b>	<b>-10%</b>
Fonds propres éligibles pour le SCR	29 678	36 544	-	6 866	-19%
<b>Ratio Eléments éligibles / SCR</b>	<b>160%</b>	<b>177%</b>	-	<b>17 pts</b>	
<b>MCR</b>	<b>4 624</b>	<b>5 258</b>	-	<b>635</b>	<b>-12%</b>
Fonds propres éligibles pour le MCR	27 091	35 167	-	8 076	-23%
<b>Ratio Eléments éligibles / MCR</b>	<b>586%</b>	<b>669%</b>	-	<b>83 pts</b>	

#### Capital de solvabilité requis

Au 31 décembre 2019, le taux de couverture d'ALTIMA ASSURANCES-assurances diminue de 17 points par rapport à 2018, principalement sous l'effet de la baisse des fonds propres.

Le ratio de couverture du SCR s'établit à 160 % et s'explique par :

- > la diminution des fonds propres économiques de 6 866 milliers d'euros,
- > et malgré la baisse du SCR de 2 134 milliers d'euros.

Les changements de méthode opérés en 2019 conduisent à une hausse de la couverture du SCR.

#### **Minimum de capital requis**

Au 31 décembre 2019, le taux de couverture du MCR est en baisse de 83 points par rapport au 31 décembre 2018, conséquence de la baisse des fonds propres éligibles.

Parmi l'ensemble des fonds propres « disponibles », les éléments dits « éligibles » à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du capital minimum requis (MCR) doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. Ce mécanisme ne conduit pas à écarter les fonds propres disponibles pour couvrir le SCR en 2019 et 2018.

### **E.2.4 Évolution attendue des fonds propres et des exigences de marge**

## **E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du Capital de solvabilité requis**

ALTIMA ASSURANCES n'utilise pas cette option.

Cette option concerne le SCR des assureurs Vie qui peuvent, sous certaines conditions et après autorisation de l'ACPR, appliquer aux actifs cantonnés de certaines activités de retraite un choc sur actions réduit par rapport au niveau imposé par la formule standard.

## **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

ALTIMA ASSURANCES n'utilise pas de modèle interne et de paramètres spécifiques.

## **E.5 Non-respect du Minimum de capital requis et non-respect du Capital de solvabilité requis**

ALTIMA ASSURANCES respecte les exigences réglementaires.



## E.6 Autres informations

ALTIMA ASSURANCES n'identifie pas d'autres informations notables à communiquer.

# ANNEXES

Les états quantitatifs Solvabilité 2 suivants sont annexés au rapport sur la solvabilité et la situation financière :

- > S.02.01.02 Bilan
- > S.05.01.02 Primes, sinistres et frais par ligne d'activité
- > S.12.01.02 Provisions techniques vi et santé similaire à la vie
- > S.17.01.02 Provisions techniques non-Vie par ligne d'activité
- > S.19.01.21 Triangles de liquidation des paiements non-Vie
- > S.23.01.01 Fonds propres
- > S.25.01.21 SCR Formule standard
- > S.28.01.01 MCR non composite

À noter, l'état S 05.02.01 – Primes, sinistres et frais par pays n'est pas publié dans la mesure où il n'est pas obligatoire compte tenu du seuil de chiffre d'affaires réalisé en France.

**S.02.01.02 - Bilan**

<b>Actifs</b>	<b>En k€</b>	<b>Valeur Solvabilité II</b>
Goodwill		
Frais d'acquisition différés		
Immobilisations incorporelles		-
Actifs d'impôts différés		2 587
Excédent du régime de retraite		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre		
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)		58 499
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations		1 210
Actions		0
Actions – cotées		
Actions – non cotées		0
Obligations		46 293
Obligations d'État		13 225
Obligations d'entreprise		33 068
Titres structurés		
Titres garantis		
Organismes de placement collectif		8 245
Produits dérivés		
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie		2 751
Autres investissements		
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés		
Prêts et prêts hypothécaires		
Avances sur police		
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers		
Autres prêts et prêts hypothécaires		
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance		40 103
Non-vie et santé similaire à la non-vie		40 103
Non-vie hors santé		40 103
Santé similaire à la non-vie		
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés		
Santé similaire à la vie		
Vie hors santé, UC et indexés		
Vie UC et indexés		
Dépôts auprès des cédantes		
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires		9 143
Créances nées d'opérations de réassurance		170
Autres créances (hors assurance)		3 384
Actions propres auto-détenues (directement)		
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 472
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		
<b>Total de l'actif</b>		<b>117 358</b>

<b>Passifs</b>	<b>En k€</b>	<b>Valeur Solvabilité II</b>
Provisions techniques non-vie		77 815
Provisions techniques non-vie (hors santé)		77 815
Provisions techniques calculées comme un tout		
Meilleure estimation		73 419
Marge de risque		4 395
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)		
Provisions techniques calculées comme un tout		
Meilleure estimation		
Marge de risque		
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)		776
Provisions techniques santé (similaire à la vie)		
Provisions techniques calculées comme un tout		
Meilleure estimation		
Marge de risque		
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)		776
Provisions techniques calculées comme un tout		
Meilleure estimation		765
Marge de risque		11
Provisions techniques UC et indexés		
Provisions techniques calculées comme un tout		
Meilleure estimation		
Marge de risque		
Autres provisions techniques		
Passifs éventuels		
Provisions autres que les provisions techniques		
Provisions pour retraite		
Dépôts des réassureurs		4 533
Passifs d'impôts différés		
Produits dérivés		
Dettes envers des établissements de crédit		-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit		
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires		1 188
Dettes nées d'opérations de réassurance		1 001
Autres dettes (hors assurance)		2 368
Passifs subordonnés		
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base		
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		
<b>Total du passif</b>		<b>87 680</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>		<b>29 678</b>

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

En k€	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				TOTAL
	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	
<b>Primes émises</b>					
Brut – assurance directe	5 627	9 813	5 346	1 086	21 872
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée					
Part des réassureurs	1 619	1 064	275	332	3 291
Net	4 008	8 749	5 071	754	18 581
<b>Primes acquises</b>					
Brut – assurance directe	8 193	10 986	5 351	1 084	25 615
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée					
Part des réassureurs	1 619	1 064	275	332	3 291
Net	6 574	9 922	5 076	752	22 324
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut – assurance directe	- 15 276	5 195	2 530	632	6 918
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée					
Part des réassureurs	- 22 054	216	43	-	21 795
Net	6 779	4 980	2 486	632	14 877
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut – assurance directe	- 1 582	-	-	-	1 582
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée					
Part des réassureurs					
Net	- 1 582	-	-	-	1 582
<b>Dépenses engagées</b>	18 174	2 593	1 057	353	14 172
<b>Autres dépenses</b>					
<b>Total des dépenses</b>					

En k€

	Ligne d'activité pour: <b>engagements d'assurance vie</b>		<b>TOTAL</b>
	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		
<b>Primes émises</b>			
Brut	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-
Net	-	-	-
<b>Primes acquises</b>			
Brut	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-
Net	-	-	-
<b>Charge des sinistres</b>			
Brut	-	382	-
Part des réassureurs		-	-
Net	-	382	-
<b>Variation des autres provisions techniques</b>			
Brut		1 075	-
Part des réassureurs		-	-
Net		1 075	-
<b>Dépenses engagées</b>			
<b>Autres dépenses</b>			
<b>Total des dépenses</b>			

**S.12.01.02 - Provisions techniques vie**
*En k€*

	<b>Vie (hors santé, y compris UC)</b>	
	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements santé	<b>TOTAL</b>
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	-	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	-	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>		
<b>Meilleure estimation</b>		
Brut	765	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	-	
<b>Marge de risque</b>	-	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>		
Provisions techniques calculées comme un tout	-	
Meilleure estimation	765	
Marge de risque	11	
<b>Provisions techniques – Total</b>	<b>776</b>	

**S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie**

En k€

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				
	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Total engagements en non-vie
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>					
<b>Meilleure estimation</b>					
Provisions pour primes					
Brut	3 265	3 288	108	16	6 676
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	3 265	3 288	108	16	6 676
<b>Provisions pour sinistres</b>					
Brut	63 303	1 382	1 472	586	66 743
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	40 053	4	46	-	40 103
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	23 249	1 378	1 426	586	26 640
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>66 567</b>	<b>4 670</b>	<b>1 580</b>	<b>602</b>	<b>33 316</b>
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>26 514</b>	<b>4 666</b>	<b>1 534</b>	<b>602</b>	<b>-6 787</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>1 955</b>	<b>634</b>	<b>1 714</b>	<b>92</b>	<b>4 395</b>
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>					
Provisions techniques calculées comme un tout					
Meilleure estimation					
Marge de risque					
<b>Provisions techniques – Total</b>					
Provisions techniques – Total	68 522	5 304	3 294	695	77 815
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	40 053	4	46	-	40 103
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	28 469	5 300	3 248	695	37 711

Ligne d'activité	Toutes Lob
Année d'accident / année de souscription	année d'accident
Monnaie	milliers d'€
Conversions monétaires	

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes											-734
N-9	15 138	4 496	861	1 340	328	274	370	75	174	-35	
N-8	11 081	3 336	534	659	457	108	18		11		
N-7	11 843	3 061	796	545	48	235	425	191			
N-6	10 789	3 169	618	297	154	13	822				
N-5	7 584	2 142	785	217	383	444					
N-4	6 824	2 057	579	183	133						
N-3	6 267	3 799	1 323	386							
N-2	9 427	5 351	2 789								
N-1	12 431	7 227									
N	9 442										

Pour l'année en cours
-734
-35
11
191
822
444
133
386
2 789
7 227
9 442
<b>Total</b> 20 675

Somme des années (cumulés)
122 945
23 021
16 206
17 143
15 862
11 555
9 775
11 775
17 567
19 658
9 442
<b>Total</b> 274 949

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes											13 043
N-9						424	367	-45	-43	1 030	
N-8					606	555	481	413	508		
N-7				1 056	1 132	582	346	160			
N-6			14 089	13 949	2 874	2 359	242				
N-5		2 675	1 964	2 078	1 395	2 273					
N-4	3 495	1 797	1 354	380	500						
N-3	5 687	3 306	1 665	3 486							
N-2	21 140	43 711	14 651								
N-1	37 144	22 579									
N	7 675										

Fin d'année (données actualisées)
13 087
1 033
510
161
243
2 281
586
3 512
14 656
22 746
7 930
<b>Total</b> 66 743

**S.23.01.01 - Fonds propres**

<i>En k€</i>	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	26 965	26 965		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	-		-	-	-
Fonds excédentaires	-	-			
Actions de préférence	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	125	125			
Passifs subordonnés	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	2 587				2 587
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	-				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-	-	-	-	
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>29 678</b>	<b>27 090</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 587</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE					
Autres fonds propres auxiliaires					

En k€	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	29 678	27 090	-	-	2 587
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	27 090	27 090	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	29 678	27 090	-	-	2 587
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	27 090	27 090	-	-	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	18 494				
<b>Minimum de capital requis</b>	4 624				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	160%				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	586%				

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	29 678	
Actions propres (détenues directement et indirectement)		
Dividendes, distributions et charges prévisibles		
Autres éléments de fonds propres de base	29 553	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	-	
<b>Réserve de réconciliation</b>	125	
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	-	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	-	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	-	

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112
-------------

<i>En k€</i>	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	3 055		
Risque de défaut de la contrepartie	2 066		
Risque de souscription en vie	51		
Risque de souscription en santé	-		
Risque de souscription en non-vie	14 066		
Diversification	-2 951		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	-		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>16 288</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>	
Risque opérationnel	2 206
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'art	-
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>18 494</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>18 494</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-

**S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

RésultatMCR <sub>NL</sub>	4 312
---------------------------	-------

En k€	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance	26 514	4 008
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y	4 666	8 749
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	1 534	5 071
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance	602	754
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	-	-

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

RésultatMCR <sub>L</sub>	16
--------------------------	----

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Engagements avec participation aux bénéfiques – Prestations garanties	-	
Engagements avec participation aux bénéfiques – Prestations	-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de	-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	765	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de		-

**Calcul du MCR global**

MCR linéaire	4 328
Capital de solvabilité requis	18 494
Plafond du MCR	8 322
Plancher du MCR	4 624
MCR combiné	4 624
Seuil plancher absolu du MCR	3 700

<b>Minimum de capital requis</b>	<b>4 624</b>
----------------------------------	--------------